

Le 26 janvier. — IIIe dimanche après l'Épiphanie. 2e oraison de S. Polycarpe. Aux 2es vêpres du dimanche, mémoire de S. Jean Chrysostome (I) et de S. Polycarpe (II).

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

"Il s'est trouvé qu'un petit peuple supposé français était en train d'angliciser, à grande allure, le visage de son pays."

Abbé Lionel Groulx.

DEVANT UNE TOMBE ROYALE

George V, que tout l'Empire britannique pleure aujourd'hui, demeurera l'un des plus dignes et des plus grands rois de l'univers dans les temps modernes. Régnant sur 450 millions de sujets, il a toujours gardé l'admirable simplicité, la bonté et la condescendance qui lui ont attiré l'amour et la vénération de son peuple et qui ont contribué à consolider le trône d'Angleterre quand s'écroulaient ceux d'Allemagne, de Russie et d'Espagne. Le roi George incarnait en quelque sorte la patrie et il avait comme lié la couronne au pays.

Par sa droiture, sa loyauté, par son exemplaire assiduité à sa lourde tâche, par la façon dont il s'est donné tout entier au gouvernement de son peuple, le roi a rehaussé considérablement le prestige de la monarchie.

Du roi George V, on gardera surtout le souvenir de ses vertus que rien au monde ne saurait effacer. D'autre part, il faudra attendre l'histoire pour connaître exactement l'influence qu'il a exercée en Angleterre, dans l'Empire et dans l'univers. Et l'histoire ne pourra que le grandir.

Notre région partage, avec tout le reste du Canada, le deuil de la vénérée reine Marie et de ses enfants, et nous prions le Seigneur pour le monarque défunt. Nous unissons aussi nos prières à celles de tous les loyaux sujets du nouveau roi Edouard VIII, afin que Dieu le protège, l'éclaire et lui accorde un règne heureux.

J.-G. LAMONTAGNE.

Histoire édifiante

Je causais l'autre jour avec un mien ami et la conversation tomba sur l'histoire de notre région. La conclusion qu'il me laissa en partant vaut la peine d'être méditée:

"L'histoire du Saguenay se divise en deux chapitres. Premier chapitre: Interdiction au colon de pénétrer sur les territoires de chasse des traiteurs, sous la domination française et au début de la domination anglaise. Deuxième chapitre: Interdiction au colon de pénétrer sur les limites des compagnies forestières, qui ont remplacé les marchands de fourrures depuis une centaine d'années."

Evidemment il faut faire la part de la boutade, mais il y a malheureusement trop de vrai dans cette synthèse.

Avons-nous jamais été maîtres chez nous? L'agriculture dont nous vivons en somme et qui restera, quoi qu'on dise, la seule base un peu stable de notre richesse nationale, a-t-elle jamais eu ses coutées franches au Saguenay?

Si le bonheur des uns faisait le bonheur des autres, nous pourrions nous consoler en pensant que le reste de la province n'a pas été mieux partagé que nous sous ce rapport. Lisez pour vous édifier, dans le dernier volume de l'abbé Groulx, "Orientations", le triste tableau de la déchéance de notre classe agricole. Historien et sociologue, l'auteur explique les causes de l'exode tragique de nos cultivateurs vers les villes canadiennes et américaines.

L'incurie gouvernementale vient en premier lieu. Avant 1850, chose incroyable, il n'y avait pas même de ministère de l'agriculture. Quand enfin le poste est créé, les ministres se succèdent en déplorant à tour de rôle la médiocrité de leurs prédécesseurs: "Ce département, écrit le ministre de 1862, a été peut-être le plus négligé". L'année suivante, son successeur Letellier de Saint-Just fait la même remarque. D'Arcy McGee, qui remplace Saint-Just en 1864, accentue les critiques: "Je suis certain, écrit-il, qu'aucun des chefs politiques qui ont présidé à ce département ne s'est jamais formé une idée complète de l'état de désorganisation qui s'y trouvait".

On se contentait de faibles octrois aux petites sociétés d'agriculture, aux petites expositions de comté, aux petits concours de labour. Rien pour favoriser l'ouverture de nouvelles régions agricoles. Rien pour aider à l'enseignement professionnel, alors que les sciences agricoles s'enseignaient à Toronto, à Lennoxville, à McGill. La conséquence, ce fut la déchéance dans les vieilles routines. Les terres ne rendaient plus que le tiers de la production normale. Ignorant la rotation, l'usage des engrais, la classification des produits, l'emploi des machineries perfectionnées, le cultivateur se mit à détester sa grande amie; et ce fut la course vers les villes. "Impardonnable péché de notre incurie officielle", conclut l'abbé Groulx.

On dira peut-être que tout cela c'est de l'histoire. Sans nier les efforts qui ont été tentés depuis par les différents gouvernements, sans méconnaître le travail accompli, on nous permettra bien de dire que le problème agricole continue de se poser et que le département de l'agriculture n'est pas toujours facile à ébranler. Un exemple d'actualité: dans la région du Saguenay, une école d'agriculture s'impose. Nos corps publics, la Chambre de Commerce, les cultivateurs, ont demandé et redemandé cette école. Rien ne pointe encore à l'horizon.

Une deuxième cause du retard agricole, et ici la boutade de mon ami s'applique encore à toute la province, c'a été la difficulté d'obtenir des terres neuves. Réserves du clergé protestant, terres incultes des vieilles seigneuries, domaines des grands propriétaires et des spéculateurs, terres de la Couronne, voilà quatre catégories de terrains dont le Canadien français s'est vu frustrer.

Pour ne parler que du territoire agricole du Saguenay, jusqu'en 1820, année du rapport de Pascal Taché à l'Assemblée Législative sur les possibilités de la colonisation au Saguenay, la Compagnie de la Baie d'Hudson avait jalousement veillé sur son domaine, et le gouvernement ne soupçonnait même pas qu'un grain de blé ou d'avoine pût y germer. Lorsqu'une fois les possibilités agricoles de la région furent connues, il était trop tard. Les grands propriétaires avaient mis la main sur les forêts et personne ne pouvait défricher un lot sans s'exposer à des poursuites judiciaires. Et la cour de circuit la plus proche était aux Eboulements, à plus de cent milles à travers bois.

Restaient les terres de la Couronne, mais il fallait payer un chelin l'acre et défense absolue de couper une bille de bois pour le commerce. Ce privilège étant réservé aux étrangers. Ajoutons enfin que les moyens de communication étaient à peu près nuls, le gouvernement s'en tenant aux indications des premiers missionnaires: "Entre Chicoutimi et le Lac-St-Jean, trois jours de marche".

Les qualités ethniques de nos pères ont triomphé de tous ces obstacles. A force de ténacité et de sacrifices, les premiers colons du Saguenay ont jeté les bases de ces paroisses agricoles d'aujourd'hui qui nous permettent d'espérer malgré tout qu'un jour nous deviendrons libres.

Mais il reste de l'ouvrage à faire et c'est un devoir d'inculquer à la jeune génération l'idée-force que les descendants d'une race fondatrice n'ont pas été créés pour la servitude dans leur pays natal et que c'est l'agriculture surtout qui nous délivrera de la main-mise étrangère.

Emile LANGIS.

Tout l'Empire est en deuil à la suite de la mort de George V

Y a-t-il un marché pour la pulpe?

D'après des statistiques officielles, 297,795 tonnes de pulpe importée sont passées par le port de Montréal en 1935, et 208,229 tonnes en 1934. C'est plus que la production annuelle de Chicoutimi au temps où les moulins étaient actifs. Cette pulpe de bois était destinée aux Etats-Unis, nous informet-on.

Le Progrès a eu déjà l'occasion de commenter ce fait au cours de l'été. Nous donnons aujourd'hui des statistiques exactes et officielles sur l'importation de pulpe par le port de Montréal, pour bien montrer, une fois de plus, que, même à notre porte, aux Etats-Unis, il existe un marché pour la pulpe. Et il reste des pays d'Europe qui doivent importer entièrement leur pulpe pour alimenter leurs moulins.

Les moulins de Chicoutimi sont-ils fermés à jamais? N'y aurait-il aucun moyen de faire tourner de nouveaux meules? Il semble bien que, si nous étions fermement décidés à obtenir la réouverture de nos moulins, si les gouvernements et les financiers voulaient faire toute leur part dans cette affaire, Chicoutimi redeviendrait la grande ville productrice de pulpe. Il ne faut pas perdre tout espoir, même si l'attente est bien longue. Il n'y a pas de difficultés insurmontables quand la Providence est avec nous.

Evidemment il faut faire la part de la boutade, mais il y a malheureusement trop de vrai dans cette synthèse.

Avons-nous jamais été maîtres chez nous? L'agriculture dont nous vivons en somme et qui restera, quoi qu'on dise, la seule base un peu stable de notre richesse nationale, a-t-elle jamais eu ses coutées franches au Saguenay?

Si le bonheur des uns faisait le bonheur des autres, nous pourrions nous consoler en pensant que le reste de la province n'a pas été mieux partagé que nous sous ce rapport. Lisez pour vous édifier, dans le dernier volume de l'abbé Groulx, "Orientations", le triste tableau de la déchéance de notre classe agricole. Historien et sociologue, l'auteur explique les causes de l'exode tragique de nos cultivateurs vers les villes canadiennes et américaines.

L'incurie gouvernementale vient en premier lieu. Avant 1850, chose incroyable, il n'y avait pas même de ministère de l'agriculture. Quand enfin le poste est créé, les ministres se succèdent en déplorant à tour de rôle la médiocrité de leurs prédécesseurs: "Ce département, écrit le ministre de 1862, a été peut-être le plus négligé". L'année suivante, son successeur Letellier de Saint-Just fait la même remarque. D'Arcy McGee, qui remplace Saint-Just en 1864, accentue les critiques: "Je suis certain, écrit-il, qu'aucun des chefs politiques qui ont présidé à ce département ne s'est jamais formé une idée complète de l'état de désorganisation qui s'y trouvait".

On se contentait de faibles octrois aux petites sociétés d'agriculture, aux petites expositions de comté, aux petits concours de labour. Rien pour favoriser l'ouverture de nouvelles régions agricoles. Rien pour aider à l'enseignement professionnel, alors que les sciences agricoles s'enseignaient à Toronto, à Lennoxville, à McGill. La conséquence, ce fut la déchéance dans les vieilles routines. Les terres ne rendaient plus que le tiers de la production normale. Ignorant la rotation, l'usage des engrais, la classification des produits, l'emploi des machineries perfectionnées, le cultivateur se mit à détester sa grande amie; et ce fut la course vers les villes. "Impardonnable péché de notre incurie officielle", conclut l'abbé Groulx.

On dira peut-être que tout cela c'est de l'histoire. Sans nier les efforts qui ont été tentés depuis par les différents gouvernements, sans méconnaître le travail accompli, on nous permettra bien de dire que le problème agricole continue de se poser et que le département de l'agriculture n'est pas toujours facile à ébranler. Un exemple d'actualité: dans la région du Saguenay, une école d'agriculture s'impose. Nos corps publics, la Chambre de Commerce, les cultivateurs, ont demandé et redemandé cette école. Rien ne pointe encore à l'horizon.

Une deuxième cause du retard agricole, et ici la boutade de mon ami s'applique encore à toute la province, c'a été la difficulté d'obtenir des terres neuves. Réserves du clergé protestant, terres incultes des vieilles seigneuries, domaines des grands propriétaires et des spéculateurs, terres de la Couronne, voilà quatre catégories de terrains dont le Canadien français s'est vu frustrer.

Pour ne parler que du territoire agricole du Saguenay, jusqu'en 1820, année du rapport de Pascal Taché à l'Assemblée Législative sur les possibilités de la colonisation au Saguenay, la Compagnie de la Baie d'Hudson avait jalousement veillé sur son domaine, et le gouvernement ne soupçonnait même pas qu'un grain de blé ou d'avoine pût y germer. Lorsqu'une fois les possibilités agricoles de la région furent connues, il était trop tard. Les grands propriétaires avaient mis la main sur les forêts et personne ne pouvait défricher un lot sans s'exposer à des poursuites judiciaires. Et la cour de circuit la plus proche était aux Eboulements, à plus de cent milles à travers bois.

Restaient les terres de la Couronne, mais il fallait payer un chelin l'acre et défense absolue de couper une bille de bois pour le commerce. Ce privilège étant réservé aux étrangers. Ajoutons enfin que les moyens de communication étaient à peu près nuls, le gouvernement s'en tenant aux indications des premiers missionnaires: "Entre Chicoutimi et le Lac-St-Jean, trois jours de marche".

Les qualités ethniques de nos pères ont triomphé de tous ces obstacles. A force de ténacité et de sacrifices, les premiers colons du Saguenay ont jeté les bases de ces paroisses agricoles d'aujourd'hui qui nous permettent d'espérer malgré tout qu'un jour nous deviendrons libres.

Mais il reste de l'ouvrage à faire et c'est un devoir d'inculquer à la jeune génération l'idée-force que les descendants d'une race fondatrice n'ont pas été créés pour la servitude dans leur pays natal et que c'est l'agriculture surtout qui nous délivrera de la main-mise étrangère.

Emile LANGIS.

ÉDOUARD VIII RÈGNE

Le roi George V, chef du plus vaste groupement de nations qui soit, est décédé paisiblement à 70 ans, dans la 26ème année de son règne, entouré de la reine et de quatre de leurs enfants, dans le tranquille domaine de Norfolk. La mort a eu lieu à 11 heures 55 lundi soir (6 heures 55 ici).

Le roi Edouard VIII, qui pleure la mort de son père, a assumé mardi officiellement les devoirs de sa charge. La mort de George V le fait héritier du fait même de tous les titres et de toutes les prérogatives du trône. Celui qu'on s'était habitué depuis de longues années à considérer comme le prince de Galles règne donc aujourd'hui sur un immense empire qui compte 450,000,000 d'habitants.

La cérémonie solennelle du couronnement n'aura pas lieu avant un an, avant que la période de deuil en mémoire du feu roi soit terminée. C'est ainsi que le roi George V n'avait été couronné que treize mois après son accession au trône.

Les restes mortels du Roi George V qui repose dans un simple cercueil en chêne, ont été transportés à Westminster aujourd'hui. Les funérailles auront lieu mardi dans la chapelle St-Georges du château de Westminster. La sépulture se fera à Windsor, où sont les tombeaux d'Edouard VII et d'autres rois.

De tous les coins de l'Empire, de tous les pays de l'univers, des messages de sympathies ont été adressés au nouveau Roi et à la reine Marie.

Le Souverain Pontife, le cardinal Villeneuve, le Gouverneur général du Canada, les premiers ministres ont exprimé leurs condoléances. Un grand deuil est observé au pays dans tous les services d'Etat.

Au pays, comme en Angleterre, les représentants du Roi, les ministres, les juges ont prêté un nouveau serment de fidélité au roi Edouard VIII.

Le roi Georges V naquit à Marlborough House, à Londres, le 3 juin 1865. Il était le deuxième fils du prince de Galles, devenu plus tard Edouard VII, et de la princesse Alexandra de Danemark. A son baptême, le 7 juillet 1865, il reçut les noms de George-Frédéric-Ernest-Albert.

C'est en 1891 que la mort de son frère aîné, devenu duc de Clarence, fit du jeune prince l'héritier du futur Edouard VII.

LE ROI DÉFUNT



Sa Majesté George V, décédé lundi soir, à 70 ans, dans la 26ème année de son règne.

Les décès et la radio

Il arrive souvent que des personnes nous demandent d'annoncer des décès dans les nouvelles que le Progrès donne au poste CRCS. Afin d'éviter des ennuis ou des désappointements, nous donnons quelques précisions à ce sujet.

Aucun décès ne peut être annoncé au radio à moins qu'il ne s'agisse de personnes ayant rempli ou remplissant une charge publique, de personnes ayant joué un rôle de réelle importance dans le développement d'une paroisse, d'une ville ou d'une région. L'annonce d'un décès dans l'unique but de faire savoir aux parents et amis que telle ou telle personne est morte, n'est pas permise à la radio. Il faut que la nouvelle ait un intérêt de portée générale.

Il appartient toujours à la direction du poste de porter un jugement dans ces cas.

On peut dire la même chose des nouvelles à caractère commercial qu'on nous demande de communiquer par radio. Le Progrès donne des nouvelles, il ne peut faire l'annonce pour qui que ce soit. Ainsi le veulent les règlements de la radio.

Nous prions donc les personnes qui nous communiquent des nouvelles-annonces, de ne s'en prendre ni au Progrès ni au directeur du poste de radio, si CRCS garde le silence.

La cause de Chic. Mills

M. le magistrat Bergeron a continué à entendre hier la cause de Chicoutimi Mills qui demande une réduction de \$500,000 dans son évaluation municipale.

Chambord paye

La Commission municipale de Québec vient d'autoriser la corporation des syndicats de la paroisse de St-Louis-de-Chambord, comté de Lac-Saint-Jean, à déposer dans un compte spécial à la Banque Canadienne Nationale l'argent nécessaire au paiement des coupons d'intérêt du 1er janvier 1934.

On peut présenter les coupons ci-dessus mentionnés pour paiement, à la banque.

LE NOUVEAU ROI



Le Prince de Galles est monté sur le trône sous le nom d'Edouard VIII.

Incendie à Hébertville

Station d'Hébertville. — D. N. C. Vendredi le 17 janvier, vers 4 h. 30 du matin, le feu se déclara au garage de M. Jean Henry.

Les pompiers volontaires se rendirent aussitôt sur les lieux mais déjà les flammes avaient fait de grands ravages à l'intérieur et sortaient par le toit. Il fut impossible de le préserver d'une destruction complète. Rien n'a été sauvé. Plusieurs automobiles en réparations ont aussi été détruites.

Il n'y a pas d'assurances, nous dit-on.

Au congrès de l'A.C.V.

M. l'abbé André Laliberté, directeur du Progrès du Saguenay et aumônier de l'A. C. V., est allé à Montréal pour assister au congrès de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce du Canada.

Communiqué de l'Évêché

Le mardi 28 janvier, jour des funérailles de Sa Majesté le Roi George V, à 9 heures du matin, on sonnera les cloches de toutes les églises du diocèse.

Le dimanche 2 février, après la grand-messe, dans toutes les églises on chantera un Te Deum solennel pour célébrer l'avènement au trône de Sa Majesté Edouard VIII.

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DU PAPE LE NEUF FÉVRIER

Conformément au désir manifesté l'an dernier par NN. SS. les Archevêques et Evêques de la Province, le dimanche, 9 février prochain, qui suivra cette année le quatorzième anniversaire de l'élection de Sa Sainteté Pie XI, sera consacré à la fête du Pape.

Tous les fidèles seront invités à faire la sainte communion et à entendre la messe aux intentions du Souverain Pontife. On traitera du Pape à l'Instruction du dimanche, ou du moins on fera au moins une brève exhortation sur le même sujet.

Enfin, dans les paroisses et communautés, après la grand-messe, ou après la messe principale, on chantera l'invocation "Oremus pro Pontifice nostro Pio", etc., les versets: Amavit eum et ornavit eum. Etolam gloriae induit eum. Et l'oraison Deus, omnium fidelium pastor.

(Officiel)

Importants travaux à Roberval

CONSTRUCTION D'UN BRISE-LAMES

Des travaux considérables ont été entrepris il y a quelques jours à Roberval. Il s'agit de la construction d'un nouveau brise-lames qui coûtera près de \$40,000.

Roberval avait déjà un brise-lames, au nord de la ville, mais on l'estime insuffisant. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a accordé un contrat à M. Armand Levesque pour étendre cette protection contre les vagues. Le nouveau brise-lames commencera à l'extrémité sud de Roberval. Il s'étendra sur plusieurs centaines de pieds de longueur. On laissera une ouverture d'environ 200 pieds de largeur pour entrer dans le port, en face du couvent des Ursulines.

Un grand nombre d'hommes trouveront de l'ouvrage sur ce chantier.

Garage moderne à Chicoutimi

IL SERA CONSTRUIT PAR LA CIE AUTOBUS ET TAXIS

La Cie Autobus & Taxis de Chicoutimi (Taxis 500) employe une dizaine d'hommes à des travaux de minage et de déblayage de terrain, en vue de la construction d'un vaste et très moderne garage qui s'élèvera à peu près sur l'emplacement de celui qui existe présentement presque à l'entrée est de la ville de Chicoutimi. Ces travaux préliminaires dureront environ trois mois.

Le nouveau garage aura deux étages et mesurera 92 pieds de longueur par 40 pieds de largeur. Il sera entièrement à l'épreuve du feu et muni des commodités les plus modernes, comme portes auto-

matiques, etc. Grâce à la disposition du terrain en pente, l'entrée de chaque étage se fera sur la terrasse. Ce garage commencera au mur de ciment actuel. Le premier étage servira pour les touristes, les voyageurs et les clients de la compagnie. Le deuxième étage sera réservé presque exclusivement aux autobus et aux taxis de la compagnie.

On estime qu'il sera possible de placer 60 voitures automobiles dans ce garage qui sera ouvert jour et nuit. La construction de ce garage à l'entrée de la ville et dans le quartier résidentiel ne manquera pas d'accroître le bien-être du monde. La compagnie semble donc prendre une bien louable initiative qui montre que la confiance n'est pas tout à fait paralysée à Chicoutimi.

Vers le mois de mars, la Cie Autobus & Taxis déménagera ses bureaux et salles d'attente dans son nouvel immeuble qui se trouve voisin du kiosque actuel. Les bureaux et la salle d'attente seront spacieux. Le kiosque actuel sera démoli.

Souscripteurs

Le Progrès a déjà publié une liste de souscripteurs pour l'entretien de la route de Chicoutimi à Jonquières. Nous devons ajouter à cette liste le nom de deux nouvelles compagnies: Imperial Oil Limited et Autobus & Taxis, Limitée.

Un second omnibus pour la Baie

Un second omnibus a commandé un service régulier entre Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! Cette voiture est fermée, chauffée et peut contenir 6 ou 7 personnes.

Cette voiture fait le trajet tous les jours, sauf le dimanche. Le départ de Port-Alfred a lieu à 7 h. 45 du matin. La voiture quitte Chicoutimi, au kiosque des Taxis 500, à 2 h. 30 de l'après-midi.

# Carnet Social

M. et Mme E.-R. Truchon, de Roberval, ainsi que Mlles Germaine et Gertrude Truchon, sont de passage à Québec pour une couple de mois et logent à l'hôtel St-Roch.

Vendredi soir dernier, Mlles Hélène et Marie-Jeanne Simard, de l'avenue Bégin, recevaient à la demeure de leurs parents, en l'honneur de M. Gabriel Gagné, Mlles May et Yvonne Gagné, de Kenogami. Parmi les invités on remarquait: M.M. Kosaire Boivin, Henri Blackburn, René Imbeault, Marcel Julien, Paul-Emile Tremblay, Maurice Blackburn, Th.-Eug. Tremblay, Pierre et Maurice Lapointe, Albert Tremblay, Mlles M.-Paule Marquis, Antoinette Blackburn, M.-Jeanne Tremblay, Diane Simard. Tous se séparèrent en emportant le meilleur souvenir de la soirée passée.

M. Gérard Martel, de Jonquières, était de passage à Chicoutimi, samedi dernier.

M. et Mme Antoine Simard, de Montréal, et leur fils sont venus passer quelques jours à Chicoutimi chez M. Ernest Blackburn, père de Mme Simard.

M. Henri Morin, de Jonquières, passe la semaine en promenade dans notre ville.

Mlle Bernadette Boily, de Montréal, est retournée dans la métropole, en compagnie de son frère.

Mlle Simonne Bergeron, de Grande-Baie, est en promenade à Chicoutimi chez des parents.

Mlle Cécile Couture, de cette ville, est de retour d'une promenade

à Montréal, où elle a visité son frère, le révérend Frère Lionel, mariste, et des parents.

M. Thomas Barrette, de cette ville, est parti vendredi soir pour Montréal, afin d'y subir une intervention chirurgicale.

M. et Mme Adélaré Girard, de Jonquières, sont les heureux parents de Marie-Thérèse-Monique, qui a eu comme marraine, Mlle Jacqueline Matte et comme parrain, M. Paul-Henri Girard. La porteuse a été Mlle Marie-Anna Girard, sœur de l'enfant.

M. et Mme A.-J. Hébert, de Sherbrooke, née Cécile Gauthier, ont part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée en la cathédrale de Sherbrooke le 14 courant sous les prénoms de Marie-Louise-Edith. Parrain et marraine: M. et Mme N.-L. Amireault, gérant de la Banque Royale à la haute-ville. Porteuse: Mme N. Tessier.

Mme Wilfrid Gauthier, de cette ville, est en promenade, l'invitée de ses filles Mme Edmour Hudon, de Lévis et Mme A.-J. Hébert, de Sherbrooke.

Mlle Juliette Tremblay, de cette ville, est de passage à Montréal, chez sa sœur, pour un mois.

M. J.-Arthur Tremblay, de Montréal, autrefois de Chicoutimi, est de passage dans notre ville pour une quinzaine de jours, l'invité de parents et amis. Avant de venir ici, M. Tremblay a visité ses enfants, à St-Ambroise et Shipshaw où il a fait chanter le service anniversaire de son épouse, décédée à Montréal l'an dernier. Avant de partir de Montréal il est allé visiter ses autres enfants, Robert et Jean-Roch, à l'hospitaller D'Huberdeau, comté d'Argenteuil et sa fillelette Olivette, au couvent du Bon-Pasteur, Lac-des-Rapides, Montréal.

## Bois de pulpe canadien en Allemagne

D'après le service industriel du Canadien National, l'Allemagne importe beaucoup de bois de pulpe canadien pour la fabrication de la soie artificielle. Bien que l'Allemagne possède de grandes forêts le bois qu'elle importe des pays scandinaves et surtout du Canada est plus facile à traiter pour la fabrication de la soie artificielle.

# Importante communication de la Commission de l'Électricité

La loi sera appliquée avec rigueur. - La Commission établira les taux, contrôlera tout le commerce et le développement de l'énergie. - L'électrification rurale. - Plus de spéculation. - Taux réduits au minimum. - Il faut réparer les erreurs et les abus et les prévenir.

La Commission de l'Électricité a fait une très importante communication aux Sociétés et personnes qui vendent l'énergie électrique dans la Province, au cours d'une première séance publique tenue à Québec jeudi dernier et à Montréal vendredi.

Dans cette communication, la Commission, après avoir cité le préambule de la loi de la Commission de l'Électricité de Québec, qui indique bien l'esprit du législateur et de la Commission elle-même, déclare qu'elle devra appliquer, dans toute leur rigueur, les dispositions de la loi.

La Commission établira les taux, contrôlera la comptabilité, les contrats, les constructions, la capitalisation des compagnies, s'occupera d'électrification rurale, etc.

L'époque de la spéculation est terminée, dit la communication. Le commerce de l'électricité doit être administré dans l'intérêt du public. Les tarifs devront être réduits au strict minimum. Il faudra réparer les erreurs et les abus du passé et en prévenir la répétition.

Voilà quelques-unes des idées contenues dans cette communication dont nous citons de très larges tranches. On pourra se rendre compte des intentions bien explicites de la Commission d'améliorer le commerce de l'électricité dans la province de Québec.

Citons le rapport: Une Commission comme la nôtre ne peut pas fonctionner avec efficacité sans une documentation très complète et des renseignements précis sur tous les aspects des problèmes qu'elle est appelée à résoudre. Nous poursuivons donc de nombreuses études d'ordre économique et technique. A cette fin, vous devez mettre à notre disposition tous les renseignements que vous possédez sur tous les aspects de vos activités.

Nous désirons avoir accès à vos statistiques et à vos dossiers techniques. Vos ingénieurs et techniciens devront nous mettre au courant de toutes les particularités concernant le fonctionnement de vos usines et vos réseaux de distribution. Vos déclarations commerciales nous fourniront des détails complets, non seulement sur votre comptabilité, mais aussi sur la nature même de vos opérations commerciales et sur la manière dont contribuent vos abonnés à vos recettes.

Votre coopération sera requise pour l'étude complète que nous nous proposons d'entreprendre de l'électrification de la campagne. Ce travail aura pour but de trouver le procédé le plus économique d'assurer une ramification de plus en plus étendue des réseaux de distribution, avec le concours du Ministère de l'Agriculture, de chercher les moyens de vulgariser l'usage de l'électricité sur nos fermes.

Il nous faudra examiner la ques-

tion de l'utilisation la plus avantageuse des centrales hydro-électriques dont vous êtes les propriétaires et l'emploi judicieux des chutes d'eau qui ne sont pas encore exploitées.

Une étude soignée sera faite des différents genres de tarifs et de leur application aux nombreuses catégories de consommateurs.

Nous devons appliquer, dans toute leur rigueur, les dispositions de la Loi.

D'abord, d'une façon générale, "La Commission a juridiction exclusive sur les services publics" tels que définis par la Loi, "et elle exerce à leur égard une surveillance générale". "Elle est revêtue de tous les pouvoirs nécessaires pour "atteindre ses fins". Elle a évidemment pouvoir d'enquête. Elle doit surveiller la qualité du service, les moyens de production, l'extension des travaux ou des systèmes et tout ce qui se rapporte aux tarifs.

Aucun service public ne doit commencer la construction ou l'exploitation d'une usine ou d'un réseau sans avoir, au préalable, obtenu l'approbation et la permission de la Commission. Nous contrôlons donc d'une façon complète le coût de vos constructions nouvelles, coût qui peut affecter notablement le prix de vente de l'électricité. Au besoin, un système d'inspection et de contrôle sera organisé en vue de surveiller l'outillage et le matériel, et d'assurer "un service aussi bon, aussi complet et aussi efficace que possible". Naturellement, aucun service public ne peut cesser ou suspendre ses opérations sans notre autorisation.

Les tarifs pour la vente de l'énergie électrique sont sous le contrôle absolu de notre Commission, et, comme le stipule l'article 32: "Tous les taux et charges réclamés par "un service public doivent être établis tant dans l'intérêt du consommateur que dans celui du service "de fonds, et leur détermination "doit être faite eu égard aux intérêts économiques de la province, "aux conditions particulières de "l'utilisation et de la qualité du service dont il s'agit, tout en assurant un revenu juste et raisonnable "à ce service public, mais, toutefois, en ne tenant compte que des "dépenses réellement et équitablenent inhérentes à l'exploitation du "dit service." Nous nous prévaudrons donc sans réserve du privilège qui nous a été accordé de déterminer, de notre propre initiative, quels taux sont justes et raisonnables.

L'article 33 ajoute au paragraphe 3: "Pour l'exercice des pouvoirs prévus au présent article, il "ne doit être tenu compte dans l'appréciation de l'actif d'un service public, que de la valeur réelle de "l'entreprise et aussi seulement des "capitaux réellement et utilement "investis". Cette stipulation importante servira, à l'avenir, de base à la tarification de l'énergie électrique dans cette Province.

Conformément à l'article 31 de la Loi, nous vous avons demandé officiellement de nous remettre copies de listes des taux ou charges réclamés de tous vos clients ou abonnés, personnes, sociétés, corporations municipales ou autres; les copies de vos classifications, règles, pratiques et formules de contrats affectant vos taux, charges et services, ou s'y rapportant.

Noter de plus que: "Nul contrat "pour approvisionnement d'énergie "électrique requise pour l'éclairage "ou pour le moteur municipal, ne "peut être fait pour une période de "temps excédant cinq ans..."

La section 8 de la Loi traite de l'aspect financier du problème. L'on y lit que "toute vente d'un "service public à un autre service "public ou toute fusion de deux services publics est sujette au consentement de la Commission". Stipulation d'une grande importance: la Commission a la surveillance et le contrôle de toute capitalisation d'un service public.

Aucune capitalisation ne sera permise qui ne soit dans l'intérêt du public. Il en sera de même dans le cas de la fusion de deux sociétés ou de l'échange de services.

Enfin, conformément à l'article 41, la Commission se propose d'ex-

iger des compagnies des rapports complets sur leur comptabilité et elle vérifiera elle-même ces rapports par un examen des livres, comptes, contrats et autres documents...

Nous devons aussi exercer un certain contrôle sur les relations entre les services publics et les municipalités, puisque nous devons "approuver tout contrat ou autre "document par lequel une corporation municipale accorde certains "privilèges à un service public pour "la vente de l'électricité".

La "Loi concernant la municipalisation de l'électricité" prévoit aussi que les corporations municipales doivent nous soumettre un exemplaire des règlements "pour "l'établissement et l'administration "d'un système électrique", mais que l'avis que la Commission peut juger à propos de donner, quoiqu'il doive être communiqué aux membres du Conseil avant que celui-ci ne puisse prendre une décision, n'est donné qu'à titre d'information et ne lie aucunement le Conseil...

Nous établissons des règlements généraux pour la fourniture de l'électricité; d'ici à ce que ces règlements soient prêts, nous désirons que l'on continue à suivre ceux qui ont été prescrits par la Commission des Services Publics de Québec dans son ordonnance générale numéro 1362.

Les compagnies qui font le commerce de l'électricité devront elles-mêmes fournir les sommes requises à notre administration; vous serez avisés, en temps et lieu, du mode opératoire qui aura été fixé à ce sujet.

Il faut que ceux qui vendent l'énergie électrique dans notre Province comprennent que les conditions de leur commerce, de par la volonté du public, sont changées. L'époque de la spéculation, telle qu'elle existe encore pour le commerce soumis à la concurrence, est terminée. Des principes nouveaux s'imposent. A partir de maintenant, le commerce de l'électricité doit être administré, non pas dans l'intérêt personnel d'un certain nombre d'individus, mais en vue du bien-être du public en général. Les actionnaires, qui sont en définitive les propriétaires des grandes entreprises, doivent se contenter d'un revenu qui est fonction de la sécurité de leurs placements. Ils ne peuvent prétendre être protégés contre les perturbations économiques auxquelles leur commerce peut être exposé. Ils ont cependant le droit de se garantir contre les conditions adverses passagères.

En somme, notre mot d'ordre à ceux qui vendent de l'énergie électrique dans notre Province est qu'ils doivent prendre les moyens nécessaires pour réduire leurs tarifs au strict minimum et permettre l'usage de ce bienfait économique à un nombre de plus en plus grand de citoyens.

La J. E. C. à l'Académie Commerciale

Rapport de la première réunion de l'année 1936.

Le 17 janvier, notre Cercle tenait sa première réunion de l'année 1936. Nous l'attendions avec impatience car elle avait surtout pour but l'élection d'un nouveau groupe d'officiers et la jeunesse aime tant les élections! Pour suivre les directives du Bureau central de la J. E. C., nous avons modifié notre manière de faire et adopté une méthode qui nous permettra de faire plus d'action, plus d'apostolat auprès des camarades. C'est pourquoi, notre directeur nous expliqua la formation des "équipes" et le travail qu'elles auront à accomplir.

"L'équipe est organisme qui s'impose, nous dit-il, pour que le militant ne se forme pas pour lui tout seul, mais qu'il milite réellement, qu'il agisse, qu'il exerce une influence bien marquée; pour que chaque militant soit responsable d'un petit nombre de ses condisciples qu'il ait à cœur de leur aider, de les conseiller, de les encourager dans le bien; pour que, grâce à la sympathie, à l'affection qu'il mérite autour de lui, entraîneur dévoué, il porte les autres par ses actions, ses paroles, ses exemples, à se grandir; pour que le petit noyau qui forme le Cercle soit un levain qui gagne petit à petit la masse des étudiants, transforme l'ambiance régnante par la pénétration lente peut-être, mais sûre, méthodique et constante de l'idéal jésuite: "CARDER AU CHRIST LA JEUNESSE ETUDIANTE".

Pour conduire chacune des sept "équipes" qui forment notre Cercle,

nous avons élu sept Chefs qui s'appelleront "dirigeants"; voici leurs noms: Jean-Jacques Godin, dirigeant et président des réunions, Jean-Victor Rhainds, dirigeant et secrétaire-archiviste, Paul Truchon, dirigeant et secrétaire-correspondant, Gervais Villeneuve, Louis-Henri Harvey, Jean-Marie Jobin, Raymond Simard.

Ces chefs seront des meneurs tous jours aux aguets, toujours sur le qui-vive, en quête d'une bonne action, d'une bonne influence à exercer. Ils se sentiront et se montreront responsables de leurs équipiers: en priant pour eux, en se dévouant pour eux, en leur rendant service, en les dirigeant dans le bien à faire aux autres élèves.

La lecture de l'Evangile, "Jésus retrouvé au temple", fut suivie d'un questionnaire par notre ancien président, Albéric Vaillancourt, puis il nous expliqua le "But de la J. E. C. dans nos maisons d'enseignement": Formation chrétienne de ses membres d'abord, puis action sur la masse des élèves pour les garder au Christ.

Notre camarade Benoit Lévesque nous fit une causerie suivie d'un questionnaire sur "Le bon langage à l'ordre du jour". "Parlons français, parlons bien, parlons mieux", nous dit-il.

Notre directeur, le R. Frère Pierre-Auguste, nous donna ensuite les mots d'ordre suivants pour le mois:

- 1.— Soyons plus chrétiens dans nos prières.
- 2.— Aidons nos camarades à mieux prier.
- 3.— Soignons notre langage, parlons mieux.
- 4.— Corrigeons-nous poliment au moyen des "jetons".
- 5.— L'enquête portera sur la manière dont se font les exercices de piété et sur le bon langage.

Puis il félicita les membres qui s'occupèrent de la vente du journal "Jeunesse", le mois dernier et qui sont arrivés au magnifique résultat de 100 numéros vendus. Voici les noms des plus méritants: Guy Marchand, 10 numéros, Marcel Langevin, 8, Raymond Lévesque, 6, Yves Larouche, 6, La-Joseph-Lalancette, 6.

Assemblée se clôtura par le chant: "Parlons français" puis "O Canada" et nous nous rendîmes à la chapelle pour la prière du soir.

Jean-Victor RHAINDS, secrétaire-archiviste.

DEDUCTION — Papa, est-ce vrai qu'on mange du cheval? — Mais oui, mon petit, c'est même fort bon.

— Alors, s'il n'y avait plus de chevaux, est-ce qu'on mangerait les autos?

## Remerciements pour sympathies

M. François Gaudreault et la famille remercient spécialement les révérends Pères Trappistes et Messieurs les membres du clergé et tous ceux qui leur ont offert des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Mme Gaudreault, so par l'offrande de messes, de bouquets spirituels, l'assistance aux funérailles ou la visite à la maison mortuaire.

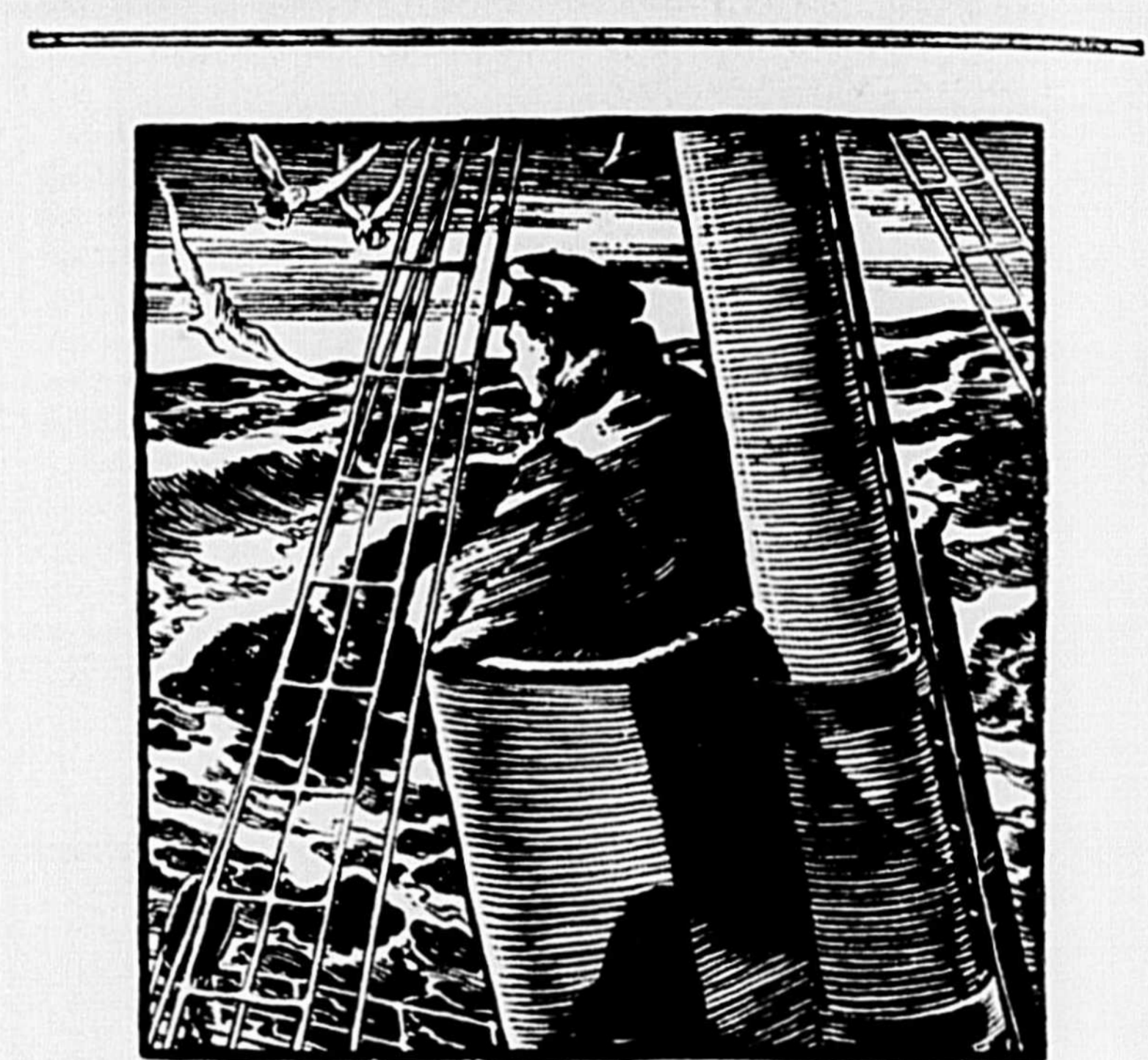
DEVINETTE — Quel est l'ami qu'on ne peut pas souffrir? — C'est la migraine.

## BONNE AFFAIRE

— C'est jolli le pays d'où vous venez? — Très jolli; il y a une rivière très poissonneuse, on voit beaucoup de pêcheurs. Il y a de l'or à gagner là. — Vraiment? — Mais oui, en s'installant marchand de poisson, pour contenter les pêcheurs bredouilles.

**ASTHME** Ne restez pas sans remède, prenez les Capsules RAZ-MAH. Des milliers les prennent pour faciliter leur respiration et faire cesser en une nuit la persistance de la toux, de la bronchite, de la grippe, de la pleurésie, de l'asthme, de la toux chronique. Facile à prendre; pas de lavage, d'inspiration, de prise. Indivisible. Ne portez pas à l'habitude. Soulagement — ou votre argent remis. 50c. et \$1. chez tous les pharmaciens. Excellentes aussi contre la Bronchite Chronique. Capsules RAZ-MAH de Templeton, Mass.

**C. Émile MORISSETTE** LIMITEE  
ENTREPRENEURS GENERAUX  
Importateurs de cloches. Ouvrage de menuiserie, bois, moulures.  
236, rue Latourelle, QUEBEC



**LA VIGIE**  
C'est en portant constamment les yeux devant soi que l'on contribue le plus à assurer sa propre sécurité. La Banque Royale a cessé de progresser avec les temps. Elle envisage avec confiance la marche ascendante du Canada.

LA **BANQUE ROYALE** DU CANADA  
SUCCESSIONALE CHICOUTIMI - P. W. ST. LOUIS, Gérant  
SUCCESSIONALE ARVIDA - D. R. SUTHERLAND, Gérant  
SUCCESSIONALE KENOAGAMI - W. J. THERIAULT, Gérant

**DOULEUR AU FOIE**  
Le docteur dit: **BILOCOLATE** aux sels biliaires  
Favorise la sécrétion de la bile, laquelle contribue à la digestion intestinale, neutralise les acides et concourt à la formation du sang.  
BILOCOLATE prévient et combat la jaunisse, les coliques, vomissements bilieux, étourdissements, congestion et constipation dues à l'insuffisance de la bile.  
En vente partout—50c la boîte.

**VICKS VA-TRO-NOL**  
..Moyen remarquable pour aider à EVITER les rhumes  
A la moindre irritation du nez, au moindre reniflement, mettez du Vicks Va-tro-nol—quelques gouttes seulement dans chaque narine. Employé à temps, il aide à éviter complètement bon nombre de rhumes.

**TUDOR CIGARETTES DE VIRGINIE**  
Décidément Plus Douces  
Seuls les tabacs de prix supérieur possèdent cet arôme subtil  
Grillez une première TUDOR—aussitôt, vous goûterez l'excellente saveur de tabacs de qualité supérieure qui entrent dans sa confection...vous réaliserez qu'enfin voici la "reine des cigarettes". Les TUDOR sont d'un velouté plus exquis provenant de tabacs plus fins, de prix supérieur. Achetez-en un paquet dès aujourd'hui.  
D'un arôme enchanteur provenant de tabacs de prix supérieur—rendu possible parce que nous ne donnons pas de cartes-primés. Fabriquées par une Compagnie indépendante, 100% Canadienne. Rock City Tobacco Co., Ltd.

**UN BON REMÈDE**  
Étes-vous à la recherche d'un tonique efficace, peu coûteux pour combattre votre manque d'appétit, votre fatigue rapide, votre amaigrissement, vos maux de tête et de reins, vos palpitations au moindre effort? Faites l'essai de **Pilules Ferro-Vic**  
Il ne vous en coûtera que .35 sous pour un traitement de quatorze jours qui vous procurera des résultats surprenants.  
**CHICOUTIMI MEDICINE CO.**



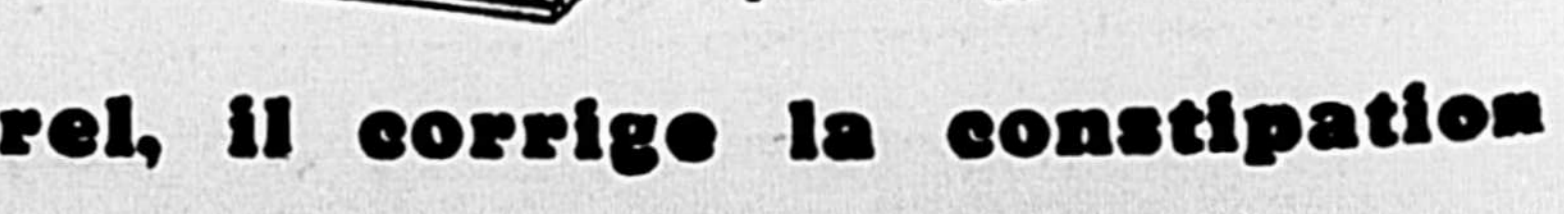
## ÊTES-VOUS SOMNOLENT d'une heure à cinq?

On prend facilement les autres en faute, mais on s'y prend plus difficilement soi-même. Ainsi en est-il advenu pour Jacques Kellogg se révèle bien pourvu de "matières inassimilables" molles. Et ces "matières inassimilables" sont plus efficaces que celles des légumes et des fruits. Des millions de personnes emploient avec succès cet aliment laxatif naturel. Deux cuillerées à soupe par jour suffisent généralement. Les cas obstinés exigent qu'on prenne plus souvent du Son ALL-BRAN Kellogg. Si ce traitement n'agit pas, consultez votre médecin.

Régalez-vous de Son ALL-BRAN comme céréale, avec du lait ou de la crème. Demandez à votre femme d'en mettre dans les muffins, le pain, les gâteaux, etc. Rappelez-vous qu'il contient des "matières inassimilables" salutaires, des vitamines B et du fer.

Le Son ALL-BRAN est vendu dans toutes les épiceries. Fabriqué par Kellogg, à London, Ontario.

**Aliment naturel, il corrige la constipation**  
Fréquemment la constipation ordinaire est causée par le défaut, dans notre régime alimentaire, de "matières inassimilables" qui stimulent l'intestin. Combien de gens commettent l'erreur de se droguer avec des pilules et des remèdes, qui font la plupart du temps plus de mal que de bien. Le traitement efficace consiste à se nourrir d'ali-



"C'est dans la nature des choses que la vérité et le bien rencontrent continuellement des obstacles".

S. S. Pie XI.

(Discours sur la presse catholique)

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

Retraites fermées

24 janvier. — Professionnels et hommes d'affaires de Jonquières. Organisateur: M. le notaire Lacroix.
1er février. — Groupe de la Station d'Hébertville. Organisateur: les officiers de la Ligue des Retraités.
8 février. — Jeunes gens de l'A. C. J. C. Organisateur: Emmanuel Ruelland, Chicoutimi.

L'apostolat intellectuel

"Bien croire, dit Bossuet, est le fondement de bien vivre." La foi s'engendre et s'enracine dans l'âme humaine par la parole de Dieu; elle y pénètre en passant par l'ouïe. Fides ex auditu, et auditus per verbum Christi. (Rom. 10.) La prédication, l'enseignement, l'apostolat intellectuel est donc nécessaire.
Les individus et les peuples qui veulent bien vivre, grandir et atteindre leurs fins, sont tenus d'embrasser les lumières de la foi. Ainsi pourrions-nous connaître l'ordre établi par Dieu, marcher sûrement dans la voie qui leur est tracée et exécuter le plan qu'il a dressé de toute éternité.
Les nations ont une vocation spéciale et doivent travailler à y répondre fidèlement pour s'assurer la protection divine, la paix et le bonheur.
Au contraire, celles qui s'en écartent, qui n'écoutent pas la voix de Dieu et ne tendent plus vers leurs destinées, courent sûrement à la misère et à la ruine.

Dieu a tout fait pour son Eglise, elle est le centre de son oeuvre créatrice, Il veille constamment sur elle, la protège, la défend contre ses ennemis et lui assure une existence aussi durable que le temps.
Maître de ce vaste univers, Il tient dans sa main les cœurs des rois" (Prov. XXI) et brise les uns après les autres les empires quand ceux-ci ont cessé de procurer sa gloire, le bien de son Eglise et le bonheur des peuples. Ne l'oublions pas, — et ceci doit nous faire craindre — ni les royaumes, ni les races, ni les dynasties, ni les églises particulières, n'ont obtenu la promesse d'une alliance indissoluble avec Dieu. Seule l'Eglise du Christ durera jusqu'à la fin des temps et "jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle". Telle est la vérité et telle est aussi notre croyance.

Erudimini qui iudicatis terram. "Instruisez-vous, juges de la terre". (Ps. 2-10). Comprenez, peuples et souverains, que vous devez vivre de la foi et reconnaissez que ces vérités que nous vous énonçons, confirmées par l'histoire, sont d'une primordiale importance.

Hélas! quand nous jetons les yeux sur notre belle province de Québec, jadis si florissante, et que nous voyons un désarroi sans précédent, dans l'ordre économique, social et même moral, force nous est d'avouer, avec tristesse et humilité, que notre race a décliné de sa première splendeur parce que sa foi s'est affaiblie et manqué de solides fondements. Ses convictions sont chancelantes et ses pratiques religieuses se ressentent du vague de ses croyances.

L'intérêt, la passion, l'exemple d'une opulence accapareuse et matérialisante l'inclinent plus facilement vers le Veau d'or et la poussent parfois jusqu'aux plus honteuses turpitudes.

Nos mœurs politiques sont exécrables. L'assiette au beurre, les gras fromages et les bouts de rubans revêtent aux yeux de nos politiciens une telle importance qu'ils oublient, pour les acquérir, le respect de Dieu et de l'Eglise, les droits de la justice et de la morale. Ils semblent ignorer l'enseignement de S. Thomas d'Aquin qui place dans l'ordre moral, dans le rôle social de la vertu, le facteur prédominant de la félicité temporelle des nations.

Le grand docteur, en effet, assigne aux pouvoirs publics le devoir de travailler à procurer aux citoyens le bien commun, à leur assurer les conditions et les facilités d'une vie paisible, saine et active, en protégeant et encourageant l'enseignement religieux et l'influence spirituelle de l'Eglise. "L'Etat, dit-il, doit s'appliquer à créer dans tous les milieux, par les moyens qui relèvent de lui, une atmosphère de moralité, de respect de Dieu, de justice, d'amour au droit et de bonne entente."

Le simple exposé de cette doctrine fait saisir à tout esprit sérieux combien nous avons dévié, dans notre province soit-disant catholique, de la voie que Dieu a tracée à toute nation qui veut se survivre, prospérer et remplir sa mission sur la terre. Elle fait comprendre aux hommes justes et généreux dont l'âme doit s'ouvrir à tous les besoins et à toutes les souffrances de leurs frères, quel travail s'impose à leurs efforts, dans le domaine de la pensée et de l'action, pour parvenir à redresser ce qui est tortueux, à nettoyer ce qui est malpropre, à redonner à notre population le sens social, à orienter vers l'idéal du passé les esprits et les cœurs dévoyés.

C'est pourquoi nous faisons particulièrement appel aux apôtres de la vérité, prêtres et laïques, les pressant de coopérer, par la parole et par la plume, à l'apostolat intellectuel de l'Eglise en appliquant les solutions que cette bonne Mère a données à toutes les questions de la vie des individus et des peuples.

Ses directives, interprétées par nos autorités religieuses, sont claires et précises; elles servent de règle et de mesure à toutes nos activités publiques ou privées, individuelles ou sociales.

Guidés par un tel maître, les bons apôtres de la vérité voudront bien se rappeler toujours que la Providence n'a pas mis la lumière et la chaleur dans le soleil pour qu'il en jouisse en égoïste, mais pour qu'il les répande sur notre globe terrestre, afin de vivifier tous les êtres qui attendent son action bienfaisante; que toute supériorité impose une obligation de rayonner son excellence; que "le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire" et qu'enfin, aux yeux de Dieu, ce n'est pas seulement le succès qui compte, mais aussi le travail, l'effort et la persévérance dans l'effort.

Le champ qui s'offre à leur activité est vaste, le labeur qui leur incombe est ardu, les sacrifices nombreux, mais la récompense est magnifique: nulle autre que celle décernée aux héros et aux fondateurs d'empires.

Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de rebâtir à neuf l'édifice social, de reconquérir notre province et de restaurer dans le Christ le règne du Christ.

Un peuple de propriétaires, peuple fort et vigoureux parce que enraciné au sol, est devenu, en moins d'un demi-siècle, un peuple de prolétaires, un peuple de chômeurs que rongent l'hydre du communisme.

"Je ne vois pas de raisons fatales, dit l'abbé Groulx, dans son beau livre "Orientations", pour que chez les Canadiens-français, au nombre de 2,300,000 dans le Québec et maîtres de la province depuis trois cents ans, toutes les grandes affaires, toute la finance, toutes les grandes entreprises industrielles, toutes les compagnies d'assurances, tous les pouvoirs d'eau, toutes les forêts, toutes les mines, appartiennent à une minorité de 300,000 âmes."

Nous ne sommes plus les maîtres dans notre maison! Nous sommes les serviteurs de l'étranger, les porteurs d'eau et les scieurs de bois. C'est humiliant, mais c'est vrai.

Dissipateurs du patrimoine ancestral nous n'avons pas raison d'être fiers et de nous croire dans la voie du progrès; admettons plutôt qu'une réforme radicale s'impose si nous voulons reconquérir notre liberté.

Courage et patience; les nations sont guérissables comme les individus. "Une armée n'est battue, disait Foch, qu'au moment où, découragée, elle abandonne la partie et met bas les armes." Tant qu'il y aura un vaillant soldat, un Dollard des Ormeaux, prêt à vendre chèrement sa vie pour la cause sacrée de la patrie, la victoire est toujours possible.

Les motifs d'espérer sont nombreux et puissants. L'espérance naît de la foi et en jaillit comme de sa source naturelle.

Puisque nous croyons à la vocation religieuse du Canada français, pourquoi n'espérons-nous pas qu'il y restera fidèle?

Depuis qu'elle existe notre nationalité à court de grands dangers, elle a dû livrer de rudes combats, combats de l'épée et de la parole, et toujours, miraculeusement pourrait-on dire, elle en est sortie victorieuse et a réussi à conserver, avec son territoire, ce qui la fait elle-même: sa langue, ses lois, sa religion.

L'amour de la patrie n'est-il pas aussi vivace, aussi profond que celui de nos pères et ne sommes-nous pas mieux organisés pour la défense qu'ils ne l'étaient?

Le Pape Pie XI, déplorant la persécution mexicaine, cette guerre satanique contre Dieu, son Eglise, ses disciples et la faiblesse du peuple en face de l'ennemi, recommande aux catholiques deux moyens pour triompher dans ce violent combat: L'action catholique et la presse catholique.

Ce mot d'ordre nous l'avons entendu depuis longtemps, et dociles à la voix du Pontife et à celle de nos évêques, nous avons mis tout en oeuvre pour créer et multiplier une presse libre qui nous a rendu d'immenses services depuis vingt-cinq ans et sur laquelle nous comptons plus que jamais.

Nos évêques, avec une ferveur apostolique, ont implanté partout l'Action catholique et mobilisé les forces du bien.

Grâce surtout à ces deux puissants leviers, nous voyons se lever et grandir une armée d'ouvriers de la pensée, d'apôtres de la restauration nationale, des droits sacrés de l'Eglise et de la patrie. Leur vaillance égale leur désintéressement.

Les foyers de pensée libre et saine se multiplient et s'affermissent, les idées font leur chemin, un ordre nouveau s'élabore, notre jeunesse s'affirme et s'aguerrit, l'aurore d'un jour meilleur apparaît clairement.

Rejoignons en grâce à Dieu!

Continuons, dans toute la mesure du possible, à seconder les efforts du journal catholique, grand ou petit, à l'aider de notre sympathie et de notre argent afin qu'il rayonne davantage et pénètre dans tous nos foyers chrétiens. Jeunes et vieux, riches et pauvres, unissons nos forces à celle de la grande armée de l'Action catholique, et alors sûrement, avec les bénédictions du Ciel, la victoire nous est assurée.

A. GAUDREAU, ptr.

BILLET

Une enquête extraordinaire

Q.—Monsieur, êtes-vous amateur de radio?

R.—Moi, non, je n'écoute que les concerts symphoniques et les opéras.

Q.—Et vous, Monsieur?

R.—Moi non plus. A part les pièces et les drames en série, je ne m'intéresse à rien et je tiens mon instrument fermé tout le temps.

Q.—Et vous, Monsieur?

R.—Pouah! Je trouve cela comode les soirs où l'on reçoit des gens qui veulent absolument danser. Et encore, quand les postes veulent bien mettre de côté les misères de la musique classique et les pièces à dormir debout pour nous donner enfin un peu de jazz authentique.

Q.—Et vous, Monsieur?

R.—Oh! moi vous savez, la radio, je m'en sers uniquement pour entendre les discours des candidats durant les périodes d'élection. Ça me permet de les entendre se débattre et s'engager sans sortir de chez moi et de me moquer d'eux tout en attendant de bonnes pipées de tabac, les pieds dans mes pantoufles. En dehors de ces temps-là, je vous assure que je ne fatigue pas beaucoup mes lampes.

Q.—Et vous, Monsieur?

R.—Moi, j'écoute le récit des toutes de hockey, l'hiver, et la description des grands combats de boxe, quand il y en a. Pour le reste, je ne passerais pas cinq sous pour le plus bel instrument du monde, à moins longues, moyennes ou courtes. Voilà tout le cas que je fais de cette stupide invention.

Q.—Et vous, Madame?

R.—Moi, je laisse mon radio ouvert du matin jusqu'à la nuit au cas où il y aurait quelque chose d'intéressant. Mais il n'y en a jamais, ce qui fait que, depuis longtemps, je n'entends plus ce qui se joue, se chante ou se crie dans cette machine-là, même quand je suis assise tout à côté de la boîte. Je suis devenue aussi insensible à ce vacarme qu'au tic-tac de l'horloge.

Q.—Et vous, enfin, Madame?

R.—Quant à moi, mon cas est fort simple. J'ai un radio à la maison parce qu'il faut bien en avoir un, mais ce n'est jamais moi qui l'opère. Mon mari et mes enfants s'arrangent avec. Je ne sais même pas quel bouton il faut tourner pour le mettre en marche ou l'arrêter. Seulement, je ne voudrais pas m'écarter de l'horloge.

Q.—Et vous, Monsieur?

R.—Quant à moi, mon cas est fort simple. J'ai un radio à la maison parce qu'il faut bien en avoir un, mais ce n'est jamais moi qui l'opère. Mon mari et mes enfants s'arrangent avec. Je ne sais même pas quel bouton il faut tourner pour le mettre en marche ou l'arrêter. Seulement, je ne voudrais pas m'écarter de l'horloge.

Q.—Et vous, Monsieur?

R.—Quant à moi, mon cas est fort simple. J'ai un radio à la maison parce qu'il faut bien en avoir un, mais ce n'est jamais moi qui l'opère. Mon mari et mes enfants s'arrangent avec. Je ne sais même pas quel bouton il faut tourner pour le mettre en marche ou l'arrêter. Seulement, je ne voudrais pas m'écarter de l'horloge.

Q.—Et vous, Monsieur?

R.—Quant à moi, mon cas est fort simple. J'ai un radio à la maison parce qu'il faut bien en avoir un, mais ce n'est jamais moi qui l'opère. Mon mari et mes enfants s'arrangent avec. Je ne sais même pas quel bouton il faut tourner pour le mettre en marche ou l'arrêter. Seulement, je ne voudrais pas m'écarter de l'horloge.

Q.—Et vous, Monsieur?

R.—Quant à moi, mon cas est fort simple. J'ai un radio à la maison parce qu'il faut bien en avoir un, mais ce n'est jamais moi qui l'opère. Mon mari et mes enfants s'arrangent avec. Je ne sais même pas quel bouton il faut tourner pour le mettre en marche ou l'arrêter. Seulement, je ne voudrais pas m'écarter de l'horloge.

HISTOIRE RÉGIONALE

LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

KOUSHPEGAN ET MISTOOK

KOUSHPEGAN

D'après le P. Décarie, o.m.i., Koushepegan est un mot montagnais qui veut dire: on monte par là, de kospe, monter. Les Montagnais, à leur retour du bois, pour se rendre au Poste de Chicoutimi, montaient la rivière Koushepegan.

Une publication du Département de l'Agriculture (1) traduit par rivière par où l'on descend pour arriver au lac. D'après l'arpentier Bouchette, Koushepegan voudrait dire endroit où on monte, et Koushepeganiche, endroit où il y a une petite montée. (2)

Les gens de la région lui donnent le sens de belle rivière.

Orthographe de Koushepegan

Dans le Rapport (2) des explorateurs de 1828, on le rencontre sous différentes formes: Stuart écrit Koushepegan; Baddeley, Koushepegan; Hamel, Koushepegan.

Le P. Arnaud donne Koushepegan (3) et l'arpentier Blacklock Kishpahagan. On trouve encore ailleurs: Koushepeganich et Koushepeganich, Koushepegan, Koushepegan et Koushepegane.

Emploi du mot Koushepegan

1°.—La rivière Koushepegan. C'est le nom que l'on donnait à la partie inférieure du cours de la Belle-Rivière, du confluent de la rivière des Aulnets jusqu'à son embouchure dans le lac Saint-Jean, près de Saint-Gédéon.

2°.—Le rang Koushepegan. C'est ainsi qu'un nom communément le rang Sainte-Anne de la paroisse de Saint-Jérôme (rang A du canton Caron).

3°.—La rivière Koushepeganiche. Le suffixe ish veut dire petit; ce nom a donc le sens de petite rivière par où l'on monte.

Sa longueur: 10 milles. Superficie de son bassin: 42 milles carrés.

Petit cours d'eau qui sillonne le canton Caron, et qui se jette dans le lac Saint-Jean à Saint-Jérôme.

Nixon (2) parle de cette rivière

"C'est-ce que diraient nos amis et nos voisins?"

Aimé PLAMONDON.

(L'Emérillon)

qu'il appelle Koushepegan, "où il y a une petite colline et un bocage d'érables où l'on fait le sucre nécessaire pour le Poste." (Métabetchouan).

La carte du P. Laure (1732) l'appelle Kouschepagich et celle du Capitaine Carver, (1763) Koushepeganich.

MISTOOK

Mistook vient du mot montagnais mistick, ou mestick, et signifie "bois". D'après le P. Lemoine, ce nom a été donné à une rivière à cause du bois qu'on y trouvait.

Ce fut longtemps le nom populaire de la paroisse de Saint-Coeur-de-Marie. Les vieux l'appellent encore ainsi.

1°.—La rivière Mistook (dite le Grand-Mistook)

Sa longueur: 10 milles. Superficie de son bassin: 95 milles carrés.

Petit cours d'eau qui prend sa source au lac des Brochets, dans le canton Labrecque, traverse l'extrémité est du canton Delisle et se jette dans le Saguenay, à la Grande-Décharge.

2°.—La rivière Petit-Mistook.

Faible cours d'eau qui reçoit les eaux des Petits-Lacs-Bleus du canton Garnier, et qui se jette dans le Grand-Mistook, au quatrième rang du canton Delisle.

3°.—Le rang de Mistook.

C'est le nom populaire du rang Saint-André de la paroisse de Jonquières. Un ancien curé, M. l'abbé Kéroack, dans son livre de prière, orthographiait Mistouch.

Ce nom a-t-il la même origine que Mistook? Nous serions heureux de recevoir des explications à ce sujet.

(1) Département de l'Agriculture. — Le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

(2) Rapport des Commissaires nommés pour explorer le Saguenay.

(3) Missions du Canada, vol. II, p. 154.

(4) Geo. Lemoine, s.j. — Dictionnaire français-montagnais.

J.-B. SAVARD, ptr. de la Société Historique du Saguenay.

N. Degagné, ptr.

QUESTIONS DE FRANÇAIS

Recapitulation. — "se fasse à tous les six ans"; pas français, langage populaire abusif; se fasse tous les six ans, faut-il dire, de même que: tous les jours, toutes les semaines, tous les ans, chaque année, etc., et non: à tous les jours, etc.

On jongle de plus en plus, d'ailleurs, avec les prépositions à et de, qu'à tout moment on prend l'une pour l'autre, comme si elles étaient synonymes, et dont on arrive à fausser complètement le sens. En voici un trentième exemple: "... elle n'eût aucune peine de l'amener à partager ses vues". Aucune peine à l'amener, c'est évident. Avoir de la peine de quelque chose donne un tout autre sens, que chacun saisit. Mais l'intention de l'auteur est visible: il s'agit d'éviter la répétition de à. Ce n'est pas une raison pour employer de à contresens. Il n'y avait qu'à dire: elle n'eût aucune peine à lui faire partager ses vues.

Formes interrogatives. — Si l'interrogation débute par les adverbes comment, pourquoi, elle prend deux formes principales: ou l'inversion du sujet, ou sa répétition à la fin de la phrase au moyen du pronom personnel. Ex: Pourquoi parlez-vous? comment se définit la grammair? comment la grammair se définit-elle? Il serait contraire à l'usage de dire: comment la grammair se définit? L'inversion, ici, est de rigueur, à moins que l'interrogation ne soit dans le ton et que l'on ne donne tout de suite la réponse: pourquoi je lis? pour m'instruire et me former.

Une forme moins usitée, mais correcte, de l'interrogation consiste à intercaler entre l'adverbe et le sujet la locution est-ce que. Ex: Pourquoi est-ce que vous riez? comment est-ce que vous faites? C'est l'origine des parler elliptiques canadiens: pourquoi-ce que vous riez? comment-ce que vous faites? quand-ce (quand est-ce) que vous partez?

"Balancer": un mot qui se dit en France avec le sens de lancer à en juger par les contextes, mais qui n'est pas connu chez nous, que je sache. "A 13 ans, écrit quel qu'un, ils (les enfants de France, mais pas tous) balançaient au fond de l'armoire leur livre de catéchisme." "J'aurais dû le balancer" (l'almanach du Pèlerin), dit l'Érmitte, pour repousser la tenta-

LE THÉ 'SALADA' est délicieux

avons conservé, allé et venu avec-ques les peuples les plus prochains de nos navires en douceur et amitié, fors (excepté) que parfois avons eu aucuns différends avec aucuns mauvais garçons, dont les autres étaient fort marris et courroucés. Et avons entendu par le seigneur Donnacona, Taigoagny, Domagaya et autres, que la rivière d'avant dite et nommée la rivière du Saguenay va jusques audit Saguenay (1), qui est loin du commencement de plus d'une lune de chemin (2), vers l'ouais norouais; et que passé huit ou neuf journées (3) elle n'est plus profonde que pour bateaux (4); mais que le droit et bon chemin dudit Saguenay (1) et le plus sûr, est par ledit fleuve (5) jusques au-dessus de Hochelaga, à une rivière (6) qui descend dudit Saguenay (1) et entre audit fleuve; ce que nous avons vu (11); et que de là sont une lune à y aller (2).

Et (ils) nous ont fait entendre que audit lieu (1) les gens sont vêtus et habillés de drap, comme nous, et qu'il y a force villes et peuples, et bonnes gens, et qu'ils ont quantité d'or et de cuire rouge.

Et (ils) nous ont dit que le tout de la terre, depuis ladite rivière (Saguenay) jusques audit Hochelaga et (au royaume du) Saguenay, est une île, laquelle est ciruite et environnée par des rivieres et par ledit fleuve (St-Laurent); et que passé ledit (royaume du) Saguenay, va ladite rivière (Ottawa) entrant en deux ou trois grands lacs d'eau, fort larges; puis que l'on trouve une mer douce (7), de laquelle n'est mention avoir vu le bout, ainsi qu'ils ont dit ceux du Saguenay; car ils ont dit n'y avoir (pas) été.

Outre, (ils) nous ont donné à entendre que au lieu où (nous) avons laissé notre galion (8) quand nous fumes à Hochelaga, y a une rivière (9), qui va vers le norouais, où semblablement sont une

lune à aller avec leurs barques depuis Sainte Croix, jusques à une terre où il n'y a jamais de glaces ni de neiges; mais que en cette dicte terre y a guerres continuelles les uns contre les autres; et que en icelle terre y a oranges, amandes, noix, prunes, et autres sortes de fruits en grande abondance. Il (ils) nous ont dit les hommes et habitants d'icelle terre être vêtus et accourrés de peaux, comme eux. Après leur avoir demandé s'il y avait de l'or et du cuivre, (ils) nous ont dit que non. J'estime, à leur dire, ledit lieu être vers la Floride, à ce qu'ils montrent par leurs signes et merches (10).

C'est là tout ce qu'écrivit Jehan Poullet dans ce chapitre. Pourtant on devait en avoir entendu dire davantage; car plus tard, lorsqu'il fut question d'amener Donnacona en France, on ajouta, (sans avoir eu de nouvelles relations avec le chef indien):

"Nous a certifié avoir été à la terre du Saguenay, où il y a infinir, rubis et autres richesses, et y sont les hommes blancs, comme en France, et accourrés de drap de laine. Plus, (il) dit avoir été en autre pays où les gens ne mangent

(Suite à la 6e page)

Service de Radio

- Réparations et Ajustements.
Transformation des antennes, radios à batteries pour le club ou la ferme.
Radios automobiles réparés promptement.
Garantie écrite de 3 mois.
Ingénieur et Radio-Techicien qualifiés de plusieurs années d'expérience.
Équipement de précision le plus moderne de tout le district.
Attention spéciale au travail exécuté de tous les points de la région.
Informations techniques fournies gratuitement sur demande.
NOREAU & ROBERTS, Ing.
11, Montcalm - Chicoutimi

GRATIS! Garçons - demandez ce livret sur le HOCKEY

et la photographie autographiée de vos joueurs préférés.

Une chance exceptionnelle de vous procurer GRATUITEMENT la brochure "Comment devenir une étoile du hockey" ainsi qu'une photographie autographiée d'un joueur célèbre ou d'une équipe fameuse.

L'auteur de cette brochure sur le hockey (entret. est E. P. Tommie) Gorman, géant et monteur sportif de l'équipe des Champions du Monde "Maroons" 1931-32 et les "Chicago Black Hawks" 1933-34. On trouve une foule de renseignements intéressants sur le hockey dans cette brochure qui devrait faire partie de la bibliothèque des garçons. Montrez cette annonce à votre mère et procurez-vous votre copie.

Cette offre sensationnelle se limite à ceux qui utilisent exclusivement les produits de la Canadien Search. Adressez-nous une étiquette que nous aurons enlevée d'une boîte de

SIROP DE BLÉ-D'INDE (MAIS) EDWARDS "CROWN BRAND" ou "LILLY WHITE".

ainsi que le cartonnage de l'un des produits mentionnés ci-dessus. Sur réception de ces étiquettes, nous vous adresserons gratuitement par retour du courrier, la brochure "Comment devenir une étoile du hockey" ainsi que la photographie autographiée de votre joueur ou de votre équipe préférée. Ces photographies sont en marge de cette annonce. Faites votre choix.

Envoyez à ce que votre nom et votre adresse soient écrits habilement sur les étiquettes que vous nous adressez.

CORN STARCH "BENSON" CORN STARCH "CANADA" EMPOIS CANADA WHITE GLOSS

THE CANADIAN SEARCH COMPANY Limited, Montreal

Cartes professionnelles

DENTISTE
CLINIQUE
Dr PAUL RIVERIN
DENTISTE
335, RUE RACINE
Volée du Théâtre - Chicoutimi
TÉL. 680 - RÉSIDENCE 880
Bureau ouvert de 7 à 8 heures le soir.

CAS DE MATERNITÉ
CLINIQUE ST-FRANÇOIS
Dr F.-A. DUMAS,
médécin en charge
301, rue Racine - Tél.: 941
CHICOUTIMI
Sous la surveillance de Gardes-Malades graduées
Chambres privées ou semi-privées

SYNDIC
TÉL. 688
Henri Girard, N. P.
SYNDIC LICENCIÉ
367, RUE RACINE
CHICOUTIMI

Encouragez nos annonceurs.

UNE saveur EN VOGUE
TOUTE L'ANNÉE DURANT!
TABAC À PIPE AROMATIQUE
ROSE QUESNEL
DOUX ET NATUREL
Le riche tabac à pipe Rose Quesnel, produit et scientifiquement traité en des ateliers propres et bien aménagés, ne se connaît pas de saison! Les amateurs de bon tabac Canadien en reconnaissent les excellentes qualités, et le préfèrent à tout autre. Fumez-le quand vous n'en voudrez jamais d'autre quand vous aurez goûté son parfum enchanteur!
ROCK CITY TOBACCO CO., LIMITED
100% Canadien et Indépendant

# SPORT

## L'A.-KÉN.-JONQUIÈRE ET LE "CHICOUTIMI" ONT ANNULÉ VENDREDI

2 A 2

Comme on le faisait entrevoir la semaine dernière en annonçant la visite de l'Arvida-Kénogami-Jonquière à Chicoutimi, la partie de vendredi soir dernier fut l'une des plus intéressantes de la saison. Malgré la température plutôt froide, un assez grand nombre de spectateurs s'étaient rendus à l'aréna. Ils n'ont rien regretté, car, du commencement à la fin, le spectacle fut éblouissant.

Les trois périodes réglementaires ne furent pas suffisantes pour donner la victoire à l'un ou à l'autre des clubs et malgré une période supplémentaire, rien ne changea le verdict d'égalité qui existait à la fin des trois premières périodes. Depuis bien longtemps les amateurs de cette ville n'avaient assisté à une partie aussi calme entre le Chicoutimi et le Kénogami, les joueurs s'en tenant simplement au jeu de hockey; aucun incident mineur ne fut enregistré pendant les trois périodes.

Quoique le pointage soit égal, on peut dire, sans partialité aucune, que le Chicoutimi (Les Magasins Lessard) aurait gagné cette partie s'il avait profité des belles chances qui se présentèrent au cours de la rencontre et particulièrement au premier engagement au cours duquel les joueurs locaux se trouvèrent plusieurs fois en face de filets ouverts sans compter. En plus, les deux points des visiteurs, tout en étant le résultat d'un magnifique travail, auraient pu être évités si les locaux n'avaient pas multiplié les erreurs involontaires, mais désastreuses.

Aucun point ne fut compté à la première période. Le jeu débuta à une allure modérée, les deux équipes jouant prudemment et se surveillant étroitement. Toutefois les locaux furent plus agressifs que les visiteurs et à plusieurs reprises Fillion fut chassé de ne pas voir pointer la lumière rouge en arrière de lui.

C'est au cours du 2e engagement que l'Arvida-Kén-Jonquière compta ses deux points, 11.48 minutes après le début des hostilités. Charest enleva le disque à McLean, au centre de la glace, traversa la défense locale sans trop de peine et alla déjouer Pedneault par un lancer à bout portant. Mais ce point

## DEUX BELLES VICTOIRES DU CANADIEN À KÉNOGAMI

Jonquière. — D. N. C. — Le Canadien, de la ligue Mont-Royal, a joué deux parties contre les clubs de notre ligue Senior, samedi et dimanche, à l'aréna de Kénogami-Jonquière.

La partie de samedi, contre l'Arvida-Kénogami-Jonquière, a été la plus captivante. Les visiteurs ont remporté la victoire par 7 à 5.

Celle de dimanche, qui mettait le Canadien aux prises avec une équipe d'as des divers clubs de la ligue Senior, n'eut pas le même attrait, les as manquant d'ensemble. Le résultat de 7 à 2 pour le Canadien le prouve bien.

Il y avait environ 700 personnes samedi soir et 1,000 dimanche.

### PARTIE DE SAMEDI

Le jeu débute avec chaleur. On

### AVIS PUBLIC

#### FIERI FACIAS

Notre Supplément District de Chicoutimi, No 5245. M. GEORGES CARON, ingénieur civil, résident au district de Montreal, et RAYMOND BELLEAU, notaire, des cantons de Chicoutimi, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires, ont la possession de feu sieur Ludger Alain, défendeur; vs LES HERITIERS de feu ERDIE VILLENEUVE, défendeur, à savoir: Une ferme étant et comprenant, situés sur le cadastre officiel du canton St-Jérôme, savoir: 1. Les lots numéros dix-sept-A et dix-sept-B (17-A et 17-B) du troisième plan de dit canton St-Jérôme, contenant environ cent acres en superficie — avec toutes bâtisses dessus érigées et toutes dépendances. 2. Toute cette partie du lot numéro seize (16) du deuxième rang du dit canton St-Jérôme, comprise dans les bornes suivantes: au nord ou nord-est, par le terrain de la paroisse de St-Jérôme, au sud par le terrain de feu sieur Ludger Alain, au nord-ouest ou nord-est, par le terrain de feu Thomas Gravel, et de l'autre côté vers l'est ou le nord-est, par la ligne des Vases — avec toutes dépendances. Pour être vendus à la porte de l'église, le samedi, le 23 janvier 1936, à 12 heures de l'avant-midi. Le débiteur, RENE DELISLE.

qués par les Canadiens qui montent au nombre de quatre et Robichon prend Fillion en défaut. Fernand Desbiens, sur une montée individuelle qui lui attire de chaleureux applaudissements, réussit immédiatement après à prendre Bourque en défaut et à le déjouer. Le pointage est donc actuellement de 3 à 4 en faveur des visiteurs.

### Troisième période

Tapin compte encore un beau point dès le début de la période. Les notes lui rendent le change quand Gagnon, sur une passe de F. Desbiens, réussit à compter. Malenfant compte à son tour après une magnifique montée individuelle. F. Desbiens, sur une passe de Charest, compte encore une fois. La partie se termine par le point enregistré par Robichon sur une passe de Boudreault.

Le troisième engagement fut des plus acharnés. Dès la mise au jeu les avants locaux se mirent résolument à la besogne pour essayer d'égaliser le pointage. Une seconde fois, A. Vézina revint l'honneur de mettre son équipe sur un pied d'égalité en comptant à la suite d'une montée de toute beauté, en compagnie de Levesque et d'Octeau qui lui aidèrent à déjouer Fillion.

Jusqu'à la fin de la période aucun changement ne survint dans le pointage, malgré les assauts répétés et toujours dangereux des deux équipes. La période supplémentaire ne put briser non plus l'égalité qui existait et les deux clubs durent se partager également les honneurs de la partie.

Octeau, Levesque, Vézina, Lapointe et A. Pedneault furent les plus effectifs des locaux. P.-Eug. Pedneault joua une belle partie dans ses buts.

F. Desbiens, Charest et Fillion brillèrent chez les visiteurs.

### ALIGNEMENT

CHICOUTIMI: Buts: P.-E. Pedneault; défenses: A. Pedneault, G.-E. Vézina; centre: J.-B. Octeau; ailes: J.-M. Fortin, E. Levesque; substitués: D. Lapointe, L. Desbiens, J.-J. Harvey, L. McLean. A.-KÉN-JONQ.: Buts: Fillion; défenses: Duperré, Duquette; centre: Charest; ailes: Robichon, Ouellet; substitués: Boudreau, Pilote, F. Desbiens, L. Desbiens, Jos. Gagnon.

### SOMMAIRE

Première période: 1—Canadien: Tapin 4.30; Puntions: Blanchard, L. Desbiens, Malenfant. 2—Canadien: Boudreault 4.00; 3—Canadien: Orlando 6.05; 4—A.-Kén-Jonq.: L. Desbiens 11.05; 5—A.-Kén-Jonq.: Charest 15.00; 6—Canadien: Robichon 17.05; 7—A.-Kén-Jonq.: F. Desbiens 18.00; Puntions: Duquette, Orlando, B. Ouellet, Charest.

### Troisième période

8—Canadien: Tapin 4.00; 9—A.-Kén-Jonq.: Gagnon 7.00; 10—Canadien: Malenfant 11.05; 11—A.-Kén-Jonq.: F. Desbiens 14.00; 12—Canadien: Robichon 14.00; 13—Canadien: Boudreault 17.05; Puntions: Charest, Ouellet, Rozzin, Fortin, Pomerleau.

### Période supplémentaire

Pas de point. Puntions: Duquette. Arbitres: L. Quenneville et J. Rehel.

### SOMMAIRE

Pas de point. Puntions: aucune.

### Deuxième période

1—A.-Kén-Jonq.: Charest 11.48; 2—Chicoutimi: Octeau 17.25; 3—A.-Kén-Jonq.: F. Desbiens 18.26; Puntions: Harvey (2), Pilote, F. Desbiens, Levesque, Vézina, Harvey.

### Troisième période

1—Chicoutimi: Vézina, (Octeau-Levesque) 10.09; Puntions: aucune.

### Période supplémentaire

Pas de point. Puntions: aucune. Arbitres: L. Quenneville et J. Rehel.

### Deuxième période

Dès le début des hostilités, Fred Tremblay fait le tour de la patinoire à une vive allure et vient mettre les notes dans une position critique. Heureusement que Fillion bloqua. Boudreault tente à son tour une montée et il remporte un beau succès. Il compte après 4 minutes de jeu et ce, à l'admiration des spectateurs. A un moment donné, les notes font plusieurs montées de suite et leurs efforts viennent se briser sur le fameux Bourque qui bloque tout. Durant ce même temps, Orlando, le solide joueur de défense, monte après avoir brisé une montée de nos notes et compte après 6 m. 30 de jeu. Il avait reçu la rondelle de Malenfant et Orlando la fit passer par-dessus Fillion qui se trouvait couché dans ses buts. Enfin les notes réussissent à déjouer leurs adversaires et c'est Lucien Desbiens qui a le premier cet honneur en prenant bien une passe de son frère Fernand. Le gardien était dans l'impossibilité de bloquer ce point. Peu après, Charest, sur une montée, en prenant un peu les défenses en défaut, arrive seul devant Bourque et le déjoue aux applaudissements de l'enthousiaste assistance. Les notes font encore plusieurs montées sans succès, une bonne fois, ils sont blo-

## Ligue du Séminaire

### RESULTAT DES PARTIES

Le 16: Belles-Lettres, 3; Rhét., Vers., 11. Le 19: Physique, 6; Rhét., Vers., 1.

### POSITION DES CLUBS

Physique	P.J.	G.	P.	N.	Pts
Rhét.-Versification	5	3	2	0	6
Belles-Lettres	4	0	4	0	0

### PARTIE DE JEUDI, 16 JANVIER

#### ALIGNEMENT

BELLES-LETTRES: Buts: Jules Pilote; défenses: J. Desbiens, E. Declercq; centre: A. Laliberté; ailes: B. Tremblay, J. Sautier; substitués: Aubé, C. Tremblay, V. Harvey, Y. Lambert. RHÉT.-VERS.: Buts: C. Thibault; défenses: J. Thibault, L. Gagnon; centre: M. Parent; ailes: O. Tremblay, L. Thibault; substitués: P. Bourgeois, C. Beaudoin, J.-M. Lévesque.

#### SOMMAIRE

Première période: 1—Rhét.-Vers.: O. Tremblay, (M. Parent) 17.00; 2—Rhét.-Vers.: O. Tremblay, (M. Parent) 19.00; Puntions: M. Parent, C. Beaudoin.

#### Deuxième période

3—Rhét.-Vers.: C. Beaudoin, (L. Thibault) 6.00; 4—Rhét.-Vers.: O. Tremblay, (M. Parent) 8.00; 5—Rhét.-Vers.: O. Tremblay, (M. Parent) 11.00; 6—Rhét.-Vers.: J. Gagnon, (R. Aubé) 13.00; 7—Belles-Lettres: O. Laliberté, (E. Declercq) 17.00; 8—Rhét.-Vers.: O. Tremblay, (M. Parent) 19.00; Puntions: O. Tremblay, M. Parent.

#### Troisième période

9—Rhét.-Vers.: J. Thibault, (L. Thibault) 3.00; 10—Rhét.-Vers.: M. Parent, (O. Tremblay) 4.00; 11—Belles-Lettres: V. Harvey, (Aubé-Tremblay-Gagnon) 15.00; 12—Rhét.-Vers.: J. Thibault, (M. Parent) 18.00; 13—Rhét.-Vers.: M. Parent, (J. Thibault) 19.00; 14—Rhét.-Vers.: M. Parent, (L. Thibault) 19.40; Puntions: V. Harvey, Arbitre: Eudore Gagnon.

### PARTIE DE DIMANCHE, 19 JANVIER

#### ALIGNEMENT

PHYSIQUE: Buts: E. Dauphinais; défenses: P. Joron, J.-L. Gauthier; centre: R. Levesque; ailes: B. Angers, P. Boly; substitués: J.-P. Patvin, R. Gosselin, C. Gauthier, M. Rochette. RHÉT.-VERS.: Buts: C. Thibault; défenses: J. Thibault, L. Gagnon; centre: L. Thibault; ailes: O. Tremblay, A. Deschênes; substitués: P. Bourgeois, C. Beaudoin, J.-M. Lévesque.

#### SOMMAIRE

Première période: 1—Physique: R. Gosselin 14.00; 2—Physique: B. Angers, (P. Boly) 17.20; Puntions: aucune.

#### Deuxième période

3—Physique: R. Gosselin, (C. Gauthier, M. Rochette) 6.00; 4—Physique: C. Gauthier, (R. Gosselin) 9.23; 5—Rhét.-Vers.: O. Tremblay 16.15; 6—Physique: R. Levesque, (J.-L. Gauthier) 18.58; Puntions: P. Joron, O. Tremblay.

#### Troisième période

7—Physique: P. Boly, (B. Angers, R. Levesque) 9.50; Puntions: aucune. Arbitre: Marius Blackburn.

#### Deuxième période

1—Physique: R. Gosselin 14.00; 2—Physique: B. Angers, (P. Boly) 17.20; Puntions: aucune.

#### Deuxième période

3—Physique: R. Gosselin, (C. Gauthier, M. Rochette) 6.00; 4—Physique: C. Gauthier, (R. Gosselin) 9.23; 5—Rhét.-Vers.: O. Tremblay 16.15; 6—Physique: R. Levesque, (J.-L. Gauthier) 18.58; Puntions: P. Joron, O. Tremblay.

#### Troisième période

7—Physique: P. Boly, (B. Angers, R. Levesque) 9.50; Puntions: aucune. Arbitre: Marius Blackburn.

#### Deuxième période

1—Victoria: Roy 19.55; 2—Victoria: Bouchard, (L. Gauthier, Gagnon) 21.00; Puntions: A. Gauthier (2), E. Tremblay.

#### Troisième période

3—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 4—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 5—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 6—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

7—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 8—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 9—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 10—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

11—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 12—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 13—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 14—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

15—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 16—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 17—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 18—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

19—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 20—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 21—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 22—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

23—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 24—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 25—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 26—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

27—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 28—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 29—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 30—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

31—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 32—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 33—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 34—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

35—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 36—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 37—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 38—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

39—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 40—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 41—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 42—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

43—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 44—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 45—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 46—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

## L'Or. Kist s'empare de la 2ème position

L'Orange Kist est monté en deuxième position dans le classement de la ligue Junior, en remportant une brillante victoire sur le "Victoria", de Kénogami, au pointage de 5 à 3, lundi soir. C'était la deuxième défaite que ce club faisait essuyer au "Victoria" sur la glace locale, depuis le début des opérations de la ligue Junior.

La partie de lundi soir fut certainement la plus intéressante qui ait été jouée en cette ville par les équipes de la ligue Junior cette année.

Le "Victoria" fit une lutte de toute beauté au club local, mais ne put résister aux attaques effrénées de celui-ci déclencha à l'assaut de ses buts aux 2e et 3e engagements.

G. Boulay commença la grande offensive qui devait donner la victoire aux locaux. Les visiteurs avaient pris une avance de deux points lorsque Boulay commença à aller semer la terreur dans les lignes ennemies et, à la fin de la 2e période, il avait mis son club sur un pied d'égalité en comptant deux fois avec l'aide de L. Gauthier. Au troisième temps, Boulay donnait l'avance à l'Orange Kist en comptant de nouveau, cette fois avec l'aide de Tremblay, Petterson et L. Gauthier consolidant la victoire des locaux en comptant chacun un autre point; Bouchard compta le 3e point des visiteurs avec l'aide de A. Gauthier après une montée de toute beauté.

Si tous les joueurs locaux ont joué une belle partie, chacun dans son département, nous devons signaler la brillante tenue de G. Boulay et de L. Gauthier qui comptèrent presque tous les points tous les deux. Le jeune Dufour, le nouveau gardien de l'Orange Kist, bien que gardant les buts pour la première fois, joua une superbe partie et démontra qu'il avait l'étoffe qu'il faut pour devenir un brillant gardien s'il continue à bien jouer comme il l'a fait à sa première apparition.

### ALIGNEMENT

ORANGE KIST: Buts: Dufour; défenses: G. Boulay, G.-A. Gagnon; centre: E. Tremblay; ailes: L. Harvey, M. Blackburn; ailes: L. Gauthier, Petterson, H. Roy, G. McLean. VICTORIA: Buts: Desmeules; défenses: Guthrie, Brown; centre: A. Gauthier; ailes: L. Roy, Bouchard; substitués: Larouche, A. Langlois, A. Goy, Boivin.

#### SOMMAIRE

Première période: 1—Victoria: Roy 19.55; 2—Victoria: Bouchard, (L. Gauthier, Gagnon) 21.00; Puntions: A. Gauthier (2), E. Tremblay.

#### Deuxième période

3—Victoria: Bouchard, (Langlois) 6.10; 4—Orange Kist: Boulay, (L. Gauthier) 6.50; 5—Orange Kist: Boulay, (L. Gauthier) 19.40; Puntions: A. Gauthier (2), E. Tremblay.

#### Troisième période

6—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 7—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 8—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 9—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

10—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 11—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 12—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 13—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

14—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 15—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 16—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 17—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

18—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 19—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 20—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 21—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

22—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 23—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 24—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 25—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

26—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 27—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 28—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 29—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

30—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 31—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 32—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 33—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

34—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 35—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 36—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 37—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

38—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 39—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 40—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 41—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

42—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 43—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 44—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 45—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

#### Troisième période

46—Orange Kist: Boulay, (E. Tremblay) 9.40; 47—Orange Kist: Petterson, (L. Gauthier) 13.15; 48—Victoria: Bouchard, (A. Gauthier) 13.22; 49—Orange Kist: L. Gauthier, (Puntions: Bouchard, Langlois, Arbitre: Alphonse Pedneault).

## Le hockey à Dolbeau

Dolbeau. — Spécial. — Dimanche le 19 janvier, le club de hockey "Chambord" remportait une belle victoire sur le "Dolbeau" par 4 à 2. Deux points comptés en moins d'une minute à la dernière période, donnaient l'avance aux visiteurs et enlevaient aux locaux la victoire qu'ils semblaient devoir remporter.

Un malencontreux accident à la première période, causé par un coup de patin au genou, priva le Dolbeau des services de son centre étoile, Roland Spence, ce qui ne fut pas sans affecter le résultat de la partie.

La joute fut très intéressante et une nombreuse assistance ne ménagea pas les applaudissements tant aux visiteurs qu'aux locaux. Lauzon, dans les buts des visiteurs, fut en partie cause de la victoire de son club en faisant de nombreux et difficiles arrêts. Les locaux eurent un avantage marqué pendant toute la partie, mais ils ne furent pas chanceux pour compter. D'un autre côté, les visiteurs avaient joué à St-Félicien la veille, arrivant 0 à 0, et ils se ressentaient sans aucun doute de leurs fatigues. Ils firent du beau jeu cependant, et intéressèrent beaucoup l'assistance. C.-E. Simard en comptant 2 points pour son club, et en se montrant sans cesse dangereux dans ses courses, fut l'étoile du Chambord, après Lauzon, mais ils n'étaient pas seuls cependant, et ils furent bien secondés par leurs co-équipiers.

Les locaux déploieront beaucoup d'ensemble, et leurs défenses bloqueront bien, trop bien parfois... Pauly Spence compta les 2 points de son club et le premier point du Dolbeau fut particulièrement bien fait. Après une rapide montée des avants, Lauzon s'élança hors de ses buts pour bloquer le lancer de R. Henri, et l'empêcha de passer à ses co-équipiers; la rondelle le frappant, revint à Boudreault qui lança dans le but pour voir son coup arrêté par L. Boivin qui en l'occurrence avait pris la place de Lauzon. De nouveau la rondelle revint à l'avant à P. Spence qui réussit à la loger dans le filet.

Jos. Bé

NOMINATIONS A LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

M. Ch.-A. Roy, choisi Président. M. Geo.-A. Savoy devient Vice-Président. L'honorable R.-O. Grothé, M.C.L., et M. C.-G. de Tonnancour sont élus membres du Conseil d'Administration. M. J.-Ubaldo Boyer devient Gérant Général.

A la réunion annuelle des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada, deux nouveaux Directeurs ont été élus de même qu'un nouveau Gérant Général.

M. Ch.-A. Roy EST NOMME PRESIDENT DE LA BANQUE

M. Ch.-A. Roy, 1er Vice-Président et Gérant Général de la Banque Provinciale du Canada depuis 1927, devient Président de cette Banque. Sa nomination au poste de Président est le couronnement d'une longue carrière active de banquier.

M. Geo.-A. Savoy VICE-PRESIDENT

M. Geo.-A. Savoy, qui faisait partie du Conseil d'Administration, devient Vice-Président. M. Savoy est Président de la Dominion Blank Book Company et de Savoy et ses Fils, Limitée, Président de la Saint John Paper Box Company, Limited, trois compagnies de St-Jean d'Iberville, Québec. La Dominion Blank Book Company, Limited, est la plus importante fabrique de livres de comptabilité et de feuilles mobiles du Canada. Cette entreprise compte des bureaux à Montréal, Toronto, Québec.

M. Savoy est né à Cohoes, N.-Y., en 1873. Il entra en 1889 au service de la National Blank Book Company dont il devint l'un des associés, et il quitta cette maison en 1920, pour s'établir à St-Jean d'Iberville.

M. Savoy est un industriel aux activités considérables. Il fut Président de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec, Président de l'Association des Manufacturiers Canadiens, section de Québec.

Au cours de la guerre de 1914-18, il fit partie du Comité de la Belgium Relief Commission dont M. Hoover était président. Il fut également Président du Comité de Reconstruction des Villages de France dévastés. Il fut fait sub-

La Loi de Faillite

Dans l'affaire de l'actif de JOSEPH FORTIN, boucher-épicer, Kénogami, comté de Chicoutimi, P. Q.

Cédant autorisé: JOSEPH FORTIN, de Kénogami, a fait cession de ses biens le 20ème jour de janvier 1936 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ème jour de février 1936 à 11 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au Palais de Justice à Chicoutimi.

Pour avoir le droit de voter à ladite assemblée, il faut que les preuves de réclamations et les procurations soient déposées entre mes mains avant l'assemblée. Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit, sans égard à ces réclamations. Daté à Chicoutimi ce 20ème jour de janvier 1936. Henri GIRARD, N.P., gardien.

La Loi de Faillite

Dans l'affaire de l'actif de PAUL-E. BERGERON, épicer, Kénogami, comté de Chicoutimi, P. Q.

Cédant autorisé: PAUL-E. BERGERON, de Kénogami, a fait cession de ses biens le 20ème jour de janvier 1936 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4ème jour de février 1936 à 11 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au Palais de Justice à Chicoutimi.

Pour avoir le droit de voter à ladite assemblée, il faut que les preuves de réclamations et les procurations soient déposées entre mes mains avant l'assemblée. Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit, sans égard à ces réclamations. Daté à Chicoutimi ce 20ème jour de janvier 1936. Henri GIRARD, N.P., gardien.

La Loi de Faillite

Dans l'affaire de l'actif de EUSTA-CHE TREMBLAY, boucher-épicer, de Chicoutimi-Ouest, P. Q.

Cédant autorisé: EUSTACHE TREMBLAY, de Chicoutimi-Ouest, a fait cession de ses biens le 18ème jour de janvier 1936 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31ème jour de janvier 1936 à 11 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au Palais de Justice à Chicoutimi.

Pour avoir le droit de voter à ladite assemblée, il faut que les preuves de réclamations et les procurations soient déposées entre mes mains avant l'assemblée. Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit, sans égard à ces réclamations. Daté à Chicoutimi ce 20ème jour de janvier 1936. Henri GIRARD, N.P., gardien.

La Loi de Faillite

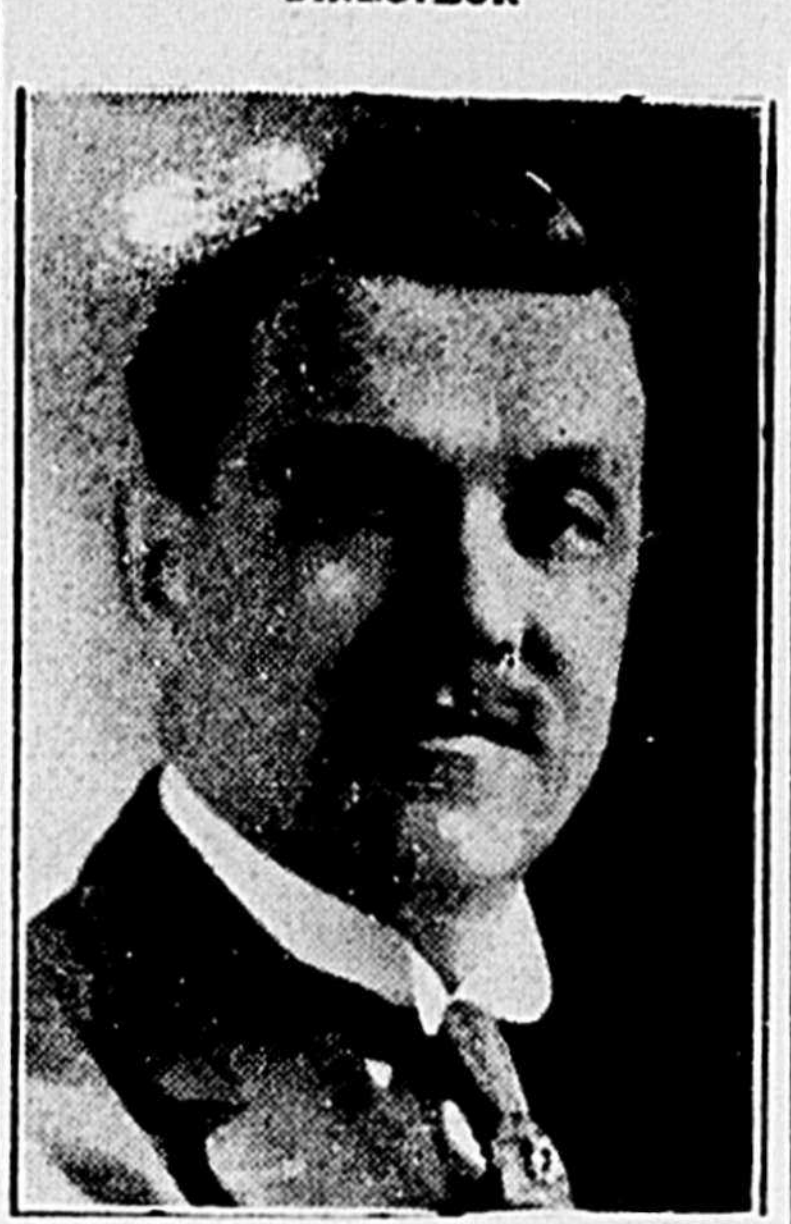
Dans l'affaire de l'actif de EUSTA-CHE TREMBLAY, boucher-épicer, de Chicoutimi-Ouest, P. Q.

Cédant autorisé: EUSTACHE TREMBLAY, de Chicoutimi-Ouest, a fait cession de ses biens le 18ème jour de janvier 1936 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31ème jour de janvier 1936 à 11 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au Palais de Justice à Chicoutimi.

Pour avoir le droit de voter à ladite assemblée, il faut que les preuves de réclamations et les procurations soient déposées entre mes mains avant l'assemblée. Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit, sans égard à ces réclamations. Daté à Chicoutimi ce 20ème jour de janvier 1936. Henri GIRARD, N.P., gardien.

quement Chevalier de la Légion d'Honneur et il est également décoré de la Croix de Belgique.

M. R.-O. Grothé, M.C.L. DIRECTEUR



L'hon. Col. R.-O. Grothé, M.C.L., nommé Directeur de la Banque Provinciale du Canada, est un industriel connu dans tout le pays. Il est Président de la maison L.-O. Grothé, Limitée, manufacturier de cigares, cigarettes et tabacs. M. Grothé est Directeur de maintes autres entreprises, entre autres: du Sun Trust, Limitée, de la Montreal Life Insurance et de la Compagnie d'Assurance-Feu du Canada.

Il est membre du Conseil Législatif de Québec, division de Salaberry, depuis 1927, et Colonel Honorifique du 65e Régiment des Carabiniers Mont-Royal. Il est Gouverneur de vie de l'Hôpital Notre-Dame, de l'Hôpital Ste-Justine, de l'Hôpital Général et de maintes autres institutions philanthropiques. Il fut Président de la Chambre de Commerce de Montréal.

M. J.-Ubaldo Boyer NOUVEAU GERANT GENERAL



M. J.-U. Boyer, attaché à la Banque Provinciale du Canada depuis 1918, est né à St-André-Avelin le 30 juillet 1899. Il poursuivit ses études commerciales complètes. Il entra au service de la Banque Provinciale du Canada en 1918 et suivit les étapes habituelles du banquier de carrière, en faisant un stage dans tous les services des succursales ainsi qu'au bureau-chef. Il occupa divers postes, entre autres, à Montréal, Ottawa et Windsor, Ont. En 1930, il fut nommé Gérant du bureau principal de la Banque, à Montréal.

ELU DIRECTEUR M. C.-G. de TONNANCOUR



M. C.-G. de Tonnancour, Président et Directeur Gérant de la Regent Knitting Mills, Limited, élu membre du Conseil d'Administration de la Banque Provinciale du Canada, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires.

Feu dame Ad. Drolet

Après une maladie d'assez courte durée, Mme Adélaïde Drolet (née Blanche Bergeron), de Chicoutimi, est décédée à l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi, mardi le 21 du courant, à l'âge de 26 ans.

Outre son époux, survivent à Mme Drolet: sa mère, Mme Vve Pierre Bergeron; ses frères: MM. Delphis et Rosaire Bergeron, de Chicoutimi, et Elide Bergeron, des Trois-Rivières; ses sœurs: Mmes

Obsèques de Mme Jean Ouellet

Kénogami. — D. N. C. — Le 10 janvier, décédait à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec, Mme Jean Ouellet, née Anna Desbiens. Elle était âgée de 58 ans. Elle laissait pour pleurer sa perte: son époux, M. Jean Ouellet, vieux citoyen de Kénogami; ses enfants: MM. Willie Ouellet, de Bathurst, Célestin, de Port-Alfred, Mme Joseph Crevier (Rosalia), de Port-Alfred, Mme Josaphat Chassé (Rose-Alma), de Jonquière, et Marcellin Ouellet, de Jonquière, ainsi que Raoul et Jean-Paul Ouellet; un frère: M. Fabien Desbiens, de l'Ascension.

Son service et sa sépulture eurent lieu à l'église paroissiale de Kénogami le 13 du courant à 10 heures.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Henri Fortier, curé de Kénogami et le service fut chanté par le même, assisté par M. les abbés Michel Lavoie et Jos.-Arthur Néron.

Le chant fut exécuté par les membres de la chorale de l'église de Kénogami et les dames de Ste-Anne chanteront également à la fin du service un cantique en l'honneur de leur regrettée membre.

Les porteurs furent ses neveux: MM. François, Napoléon et Arthur Laberge, Hidola Dery, Ludger Dubois et Eugène Brassard.

Les rubans furent portés par Mmes Jos. Larrivé, Jos. Mercier, Louis Fillon et Honoré Allard.

Les membres de la Congrégation des Dames de Ste-Anne allèrent en cortège au devant du corps et la bannière était portée par MM. Jimmy Rehel et Roland Fouquette et les rubans de cette même bannière étaient portés par Mmes Jimmy Rehel, Jos. Pilote, Albert Gagné et Georges Dufour.

La collecte durant le service fut faite par Mmes William Chambers et Alfred Roy.

Conduisaient le deuil et assistaient aux funérailles: son époux; M. Jean Ouellet; ses fils: Willie et Célestin; ses filles: Mmes Jos. Crevier, Josaphat Chassé, Wilfrid Lantin; ses fils: Marcellin, Raoul et Jean-Paul Ouellet; ses gendres: MM. Jos. Crevier, Josaphat Chassé et Wilfrid Lantin; ses belles-filles: Mmes Célestin et Marcellin Ouellet. On remarquait également une foule nombreuse de parents et d'amis.

A la famille en deuil, le Progrès offre ses sincères sympathies.

Merciements pour sympathies. M. Jean Ouellet et sa famille remercient tous ceux et celles qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de Mme Jean Ouellet, soit par l'offrande de messes, de tributs floraux, de bouquets spirituels, soit par la visite à la maison mortuaire, par l'assistance aux funérailles, ou autrement.

Académie de Jonquière

Ligue du Sacré-Coeur. Vendredi, le 17 courant, se sont tenues à l'Académie St-Michel les élections des dignitaires de la ligue du Sacré-Coeur pour l'exercice du deuxième trimestre de l'année scolaire. Voici la liste de ceux qui le scrutin a promu à la dignité d'officiers ou chefs de groupes: président honoraire: G. Valin; président: L.-P. Bergeron; vice-président: J.-P. Dufour; secrétaire: A. Larouche; trésorier: G. Butt; 1er conseiller: O. Leblanc; 2e conseiller: C. Boivin; zélateurs: P. St-Onis, L.-P. Larouche, J.-P. Boivin, R. Achard, L. Boivin, R. Bergeron, J. Valin, G. Gaudreault, R. Savard, Y. Baillargeon, R. Harvey, J.-Bte Tremblay, F. Harvey, A. Gagnon, J.-N. Gilbert, I. Mariel, J.-L. Tremblay, R. Rompré, A. Biledeau.

Oscar Bergeron (Marie-Ange), Johnny Bergeron (Mélida), de St-Joseph-d'Alma, Antonio Bouchard (Berthe), de la Rivière-du-Moulin, et Mlles Georgette, Béatrice, Marguerite et Jeannette Bergeron, de Chicoutimi.

Les funérailles de Mme Drolet auront lieu en la cathédrale, vendredi, le 24, à 9 h. 30.

A la famille éplorée, le Progrès offre ses sincères sympathies.

Moteurs A VENDRE

Moteurs électriques 3, 5 et 35 forces, en très bon état, à vendre à prix avantageux. Aussi souffleur pour petit charbon. S'adresser à Case postale "P" ou à 12, avenue Labrecque, Chicoutimi.

LE CONSEIL FIXE LE TARIF DES TAXIS A 35 SOUS

RÈGLEMENT ADOPTÉ LUNDI. Un règlement portant le numéro 312, adopté par le Conseil de la Cité de Chicoutimi, lundi soir dernier, fixe à 0.35 le prix d'une course de taxi dans les limites de la cité de Chicoutimi. Ce règlement entrera en vigueur 30 jours après son approbation, soit le 20 février prochain.

Le règlement 312 concernant les cochers et les charretiers, dont il est question ici, abroge les règlements 223 et 279, se rapportant au même sujet.

La première partie du règlement établit les conditions que les cochers devront remplir pour obtenir un permis de la Ville et indique les devoirs qui leur incombent. Il détermine aussi le tarif que peuvent demander les propriétaires ou conducteurs des diverses voitures.

Voiture à un seul cheval. A la course. — Temps alloué, un quart d'heure: pour une ou deux personnes: \$0.35; pour trois ou quatre personnes: \$0.50. Temps alloué, d'une demi heure: pour une ou deux personnes: \$0.60; pour trois ou quatre personnes: \$0.75. Temps alloué, trois quart d'heure: pour une ou deux personnes: \$0.75; pour trois ou quatre personnes: \$1.00.

A l'heure. — Première heure: pour une ou deux personnes: \$1.00; pour trois ou quatre personnes: \$1.25; chaque heure subséquente: pour une ou deux personnes: \$0.75; pour trois ou quatre personnes: \$1.00.

Voitures à deux chevaux. A la course. — Temps alloué, un quart d'heure: pour une ou deux personnes: \$0.50; pour trois ou quatre personnes: \$0.75. Temps alloué, une demi heure: pour une ou deux personnes: \$0.75; pour trois ou quatre personnes: \$1.50.

Pour les automobiles. Pour toute course dans les limites de la cité de Chicoutimi: \$0.35. Tarif à l'heure. — Un quart d'heure: \$0.60; une demi heure: \$1.00; une heure: \$1.50.

Le client pourra, à son choix, se faire conduire suivant le tarif à tant la course ou à tant l'heure.

Les fractions d'heures pour les courses de plus d'une heure, seront payées au prorata des taux établis pour les courses à l'heure.

Pour les courses entre minute et 4 heures du matin, il sera payé 50% en sus des taux ci-dessus mentionnés.

Le tarif des courses à l'heure s'appliquera à toutes courses en dehors des limites de la Cité pourvu que l'engagement soit fait en de-

de telles limites. La deuxième partie du règlement traite des charretiers, établit leurs devoirs et les conditions auxquelles ils doivent se conformer.

Les infractions à ce règlement sont passibles d'une pénalité de pas moins d'un dollar (\$1.00) et de pas plus de \$40.00 et les frais.

Chambord. — D. N. C. — Mariage. — Lundi, 7 janvier, Monsieur le vicair Martin Drouin bénissait l'union de M. Majoric Bouchard, fils de M. et Mme Ernest Bouchard, et de Mlle Marie-Anne Gagnon, fille de M. et Mme Thomas Gagnon.

L'église avait revêtu ses plus beaux ornements, l'autel de la Vierge immaculée, dont la mariée appartenait à la Congrégation, resplendissait sous les feux des bougies et des candélabres électriques, placés artistement parmi les fleurs et la verdure.

Le chant fut exécuté par la chorale des Enfants de Marie. M. le notaire J.-A. Fortin était à l'orgue. M. Ernest Bouchard était le témoin de son fils et M. Thomas Gagnon était celui de sa fille.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux! Malade. — C'est avec peine que nous avons appris que Mme Adélaïde Ménéard a dû être transportée à l'Hôtel-Dieu St-Vallier pour cause de maladie grave.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Va-et-vient. — M. et Mme Adrien Lemay, leurs enfants Rolande, Madeleine et Majella, ont passé quelques jours chez leurs parents, M. et Mme Adélaïde Lemay.

M. et Mme Herménégilde Simard sont allés visiter leur fille, Mme Wilbrod Léveillé, de Jonquière. Mlles Rose-Hélène Tremblay et Thérèse Girard sont actuellement en visite à Chicoutimi.

M. et Mme J.-Joseph Brassard ont passé une huitaine de jours à St-Jérôme. Mlle Paquerette Bouchard est actuellement en visite chez son oncle, M. J.-A. Bouchard.

Mlle Bernadette Fortin, de Chicoutimi, a passé le temps des fêtes dans sa famille. M. et Mme Elzéar Richard, de Jonquière, ont passé quelques jours chez M. Norbert Fortin.

M. Ulric Ménéard, employé de la Banque Canadienne, à Montréal, est actuellement l'hôte de ses parents, M. et Mme Arthur Ménéard. M. et Mme Johnny Verreault,

de Dequen, sont en promenade chez leur fils, M. Elie Verreault. Mlle Lucia Ménéard est actuellement chez son frère, M. Willie Ménéard, de St-Joseph-d'Alma.

Mlle Lauretta Simard est depuis quelques jours l'hôte de sa sœur, Mlle Flore, du presbytère de Mistassini.

M. et Mme J.-E. Bouchard sont revenus d'un voyage à Chicoutimi. MM. Raymond et Edgar Potvin, étaient à la Grande-Baie, le jour des Rois.

M. Herménégilde Simard, accompagné de sa fille Antoinette, de Grande-Baie, était en visite chez des amis de St-Félix, récemment. Mlle Jeanne-d'Arc Bouchard est retournée à Port-Alfred pour continuer ses études au couvent des Soeurs du Bon-Conseil.

La famille de M. Emile Poulin, de Bagotville, était en visite chez M. et Mme Vincent, dimanche. Mlle Berthe Gauthier, de Grande-Baie, passe quelques jours chez des parents.

M. et Mme François Simard sont venus passer le temps des fêtes

étudiante à l'École normale de Chicoutimi, ainsi que M. Léopold Bouchard, étudiant à l'École d'Affaires Ouellet, de Jonquière, sont venus passer les vacances dans leur famille.

M. et Mme J.-E. Bouchard sont revenus d'un voyage à Chicoutimi. MM. Raymond et Edgar Potvin, étaient à la Grande-Baie, le jour des Rois.

M. Herménégilde Simard, accompagné de sa fille Antoinette, de Grande-Baie, était en visite chez des amis de St-Félix, récemment.

Mlle Jeanne-d'Arc Bouchard est retournée à Port-Alfred pour continuer ses études au couvent des Soeurs du Bon-Conseil.

La famille de M. Emile Poulin, de Bagotville, était en visite chez M. et Mme Vincent, dimanche.

Mlle Berthe Gauthier, de Grande-Baie, passe quelques jours chez des parents.

Mariage. — Le 21 janvier, fut béni le mariage de Mlle Rose-Aimée Ouellet, avec M. X. Létourneau.

LEÇON DE MORALE. —Pierrot, qu'est-ce que la comédie? —M'sieur, c'est quand quelqu'un n'a rien fait de mal et qu'un autre va le raconter.

GRATIS Boite Coutellerie DE 24 PIÈCES. Montres, Violons, Accordions, Robes, Kordaks, Coton, 300 beaux cadeaux donnés gratuitement aux personnes qui vendront 50 gros paquets ou plus, à 6 sous chacun. Demandez le catalogue. Gratifié de 100 paquets de grains. Retailles, 2 lbs Soie \$1.00; 2 lbs velours \$1.00; 2 lbs Coton \$1.00. ALLEN NOUVEAUTES St-Zacharie, Qué.

NOUVEAU CONCOURS Trouvez la clef qui ouvre ce Sac d'Or GRATIS. Ou gagnez \$2,000.00 en argent. Vous ferez votre choix entre un beau SEDAN BUICK, 8 cylindres ou \$2000.00 en ARGENT. Cette occasion est unique. Agissez tout de suite et voici pourquoi: \$600.00 extra pour promptitude. Je vous paierai \$600.00 en argent extra pour la promptitude, si vous m'envoyez la bonne réponse et gagnez le premier prix, 3 autres autos et 96 autres prix en argent seront donnés gratuitement. Avons déjà donné seize autos. Vous ne pouvez perdre. Si vous prenez une part active, je vous promets d'être récompensé. M. J. Beaudin, 1147 Blvd. St-Joseph E., Apt. 4, Montréal, a gagné un Sedan Plymouth de Luxe, 1935; Mme Victor Gratton, 120 rue St. Andrew, Apt. 2, Ottawa, Ont., un Sedan Auburn convertible; Mme Marcelin Baril, St-Prospère, Qué., un Willys-Knight; Mlle Jeanne Benoit, 5874 rue Christophe Colomb, Montréal, un Plymouth; Mlle E. Ruess, Sayabec, Qué., un Willys-Knight; Mlle Blanche Pengally, Mont-Forest, Ont., un Chrysler Airflow; M. J. A. MacDonald, Steelarton, N.E., un Plymouth Sedan; M. l'abbé Jean Paul Deschênes, Sayabec, Qué., bourse de \$300.00 et des centaines d'autres dont preuves et témoignages accompagneront réponse. C'est maintenant votre tour. Trouvez la CLEF différente et envoyez-moi le numéro TOUT DE SUITE. COUPON. M. G. LAURIN, Président, 279 rue Ste-Catherine Est, (Ble 60, Station N.) MONTREAL, P.Q. Pour moi la clef portant le numéro... est différente des autres. Répondez-moi tout de suite et dites-moi ce que j'ai gagné sans que ça me coûte un sou. NOM, ADRESSE, VILLE, PROV., ECRIVEZ LISIBLEMENT VOTRE ADRESSE AU COMPLET.

"Une de perdue deux de trouvées"

(G. de Bourcherville) Illustration: Jules Paquette

Le mystère mystérieux s'aggrave Antonio Caprera. Antonio Caprera arrive en leur criant "Mes enfants, un million est à nous aujourd'hui. Du courage et surtout de l'obéissance. Voyez-vous ce vaisseau sur la mer? C'est le Zéphyr du capitaine Pierre de St-Luc. Appareillez sur le champ deux bâtiments pour lui donner la chasse. Il est à nous". Pendant ce temps, le docteur Leon Rivard, de la Nouvelle-Orléans, accoude à son bureau de travail méditant le moyen de s'emparer illégalement de la fortune de Meunier. C'est un homme qui a passé maître en hypocrisie. Apparemment c'est un excellent catholique. Il porte au-dessus une âme féroce et rapide. L'homme qu'il attendait se présente enfin. C'est Pluchon, le complice du docteur dans toutes ses sales besognes. Pluchon n'invente pas mais il peut tout exécuter pour de l'argent. "Eh bien Pluchon, dit le docteur, après lui avoir versé à boire, la cassette rouge, la maudite cassette il me la faut!" "Vous n'avez qu'à attendre." Quant à Clara Gostford, elle était triste, et morose, comme prise d'un noir chagrin. Vers le soir elle pleura. Clara était amoureuse. Hélas, avant de quitter Matance, elle avait du marcher sur son cœur. Peut-être ne reverrait-elle plus ce beau cavalier, si fier qui hantait sa pensée, son Antonio. La nuit est tranquille. Seule la voix du gros matelot Tom trouble de temps en temps le silence du navire en venant à toutes les heures sonner sur le pont et crier: "Un autre quart, bonne chance à ceux qui veillent et bon sommeil à ceux qui vont dormir". Le bateau file mais il est suivi par deux autres.

# Au Foyer.

Je dois, je veux

## L'imagination

L'on raconte qu'Esopé, à qui son maître avait demandé de préparer, pour un festin, les meilleures choses, composa un menu des plus originaux où figuraient exclusivement des langues apprêtées de toutes les manières et à toutes les sauces. Les convives furent d'accord pour convenir que la langue, de quelque manière qu'on la serve, est le plus délicieux, le plus délectable des mets.

"Servez-nous, pour un prochain repas, ce qu'il y a de pire", dit-on ensuite au spirituel gibbon.

"Je veux bien, dit-il", et il servit... des langues!

Puis il démontra, avec force preuves à l'appui et victorieusement, que la langue était ce qu'il y avait de pire, ce qui pouvait faire le plus de mal et causer les plus grands torts, au sens moral, s'entend.

J'ai envie de dire la même chose de cette belle faculté de l'âme qui nous permet de jouer, par la seule représentation qu'on s'en fait dans l'esprit, des choses les plus aimables et les plus riantes.

Imagination... image... Une image, cela évoque quelque chose de riant, n'est-ce pas? Une image, c'est jolie! "Oh! la belle image que l'on m'a donnée!" disent les bambins que Mademoiselle a jugé à propos de récompenser à l'école pour un devoir bien fait. Mais l'image a beau être jolie, l'enfant s'en lasse vite, et il faut peu de temps pour que, effacée, morcelée, elle roule sous les bancs avant d'être jetée au panier.

Jolie, une image?... Pas toujours: il y a des laideurs parfaites, comme il existe des imaginations malsaines, mais me voici loin de mon sujet.

Je voulais dire que l'imagination, qu'on appelle parfois "la folle du logis", sans doute parce qu'elle se plaît à trotter, par monts et par vaux, que l'imagination est la meilleure et la pire des choses à la fois.

C'est elle qui fait oublier les chagrins par les images d'espoir qu'elle fait briller à notre esprit, et qui embellit, par les illusions qu'elle crée, des heures qui, sans toutes ces perspectives brillantes et colorées qu'elle déroule comme un "film" merveilleux sur un écran magique, seraient moroses et désolées. Elle élargit l'horizon, multiplie nos joies par l'avant-goût qu'elle nous en donne, les souvenirs joyeux qu'elle en rappelle. Ah! oui, c'est vraiment la meilleure des choses que l'imagination!

Mais si elle se met en devoir d'entrer sornousement dans la tête d'une bonne petite fille pour lui faire entrevoir mille abracadabracances, c'est là qu'elle est en train de baisser dans mon estime, et de devenir, en peu de temps, la pire des choses.

Et je lui en veux beaucoup, à cette grande "folle", car elle trotte, et trotte, et trotte chez certaines petites filles de ma connaissance, et les rendrait malheureuses si le bon sens ne se tenait à l'affût pour neutraliser les effets de cette grande extravagante.

Elle est malsaisante et pernicieuse encore quand elle s'attarde avec trop de complaisance sur les images de tristesses ou de laideurs, grossissant à plaisir les chagrins supposés ou réels; quand elle s'affole pour des oételles et tremble pour des moulins à vent.

Conclusion, mes Cousines, il faut savoir brider son imagination, la discipliner, comme il faut savoir, en temps opportun, mettre un frein à sa langue.

Allons, je m'aperçois qu'il est grand temps de mettre un frein, sinon à ma langue, à ma plume, car je crois, ma foi, que j'erre un peu au hasard, sur un terrain où je ne suis pas très sûre. D'ailleurs, je sens ma tête quelque peu lourde, et les images qui, ce soir, se présentent à mon esprit n'ont rien de brillant, je vous assure.

Si donc ce pauvre billet vous paraît particulièrement fade et terne, c'est un mauvais point de plus à inscrire au débit de l'imagination.

COUSINE LAURE.

### NOTRE COURRIER

Robe grise. — Vous aurez un peu attendu votre réponse: le temps des fêtes fut très pris pour moi. J'espère que vous m'excuserez, et me pardonnera au besoin. Je publierai tout probablement votre article. Quant aux lettres personnelles, vous comprendrez facilement

### FAIT CESSER LES MAUX et DOULEURS

Peu importe que ce soit un léger malaise ou une grande douleur, peu importe que ce soit dû au mal de tête, à la névralgie, aux périodes menstruelles des femmes ou à une grippe, les TABLETTES ZUTOO apporteront le soulagement dans 20 minutes et vous laisseront bien portant. Recommandées et employées par des milliers comme le meilleur remède à la douleur.

### ZUTOO

### FEUILLETON DU PROGRES

## À la hache

par ADOLPHE NANTEL

Aux éditions Albert Lévêque

N° 9 delles de serge verte. Les merles pourraient les transformer en éventails. Du centre fuse une tige unique au bout de laquelle penche un grelot écrasé. Le poids de la pyroly fait se courber les sommets de ce rien élané. La corolle regarde la terre, de ses pétales enduits de cire. Ils sont tassés et offrent des paraplies aux moustiques diaphanes.

Les charnats sabots de la Vierge, à travers les bosquets de trembles, bouleaux et sapins! Deux feuilles énormes, collet relevé, protégeant un cou de fillette, entourent leur ellipse. Gentiment, mon-

te, au-dessus de l'étui humide, un ballonnet rose, tout strié de blanc. Il est gonflé d'air et de nectar. Pourvu que le vent ne le fasse pas s'élever plus haut, vers les aiguilles méchantes des confitures... La jolie chausure de fée lillipuppine. Une bouche double l'attache à la tige droite, ne laissant qu'une petite ouverture au sommet, par où les taons s'introduisent, en voleurs de miel. Et les bandits, se sauvant par une porte d'arrière, frottant leur dos au stigmaté, se chargent de pollen pour aller fertiliser d'autres fleurs.

Vous-vez des boucles d'oreille en corail, mes amis les flouteurs

Je vous souhaite une année heureuse entre toutes, pour vous et vos parents.

Hélène. — L'aimable carte, et que d'aimables choses elle contient. Petite Hélène, vous savez, il faut en remercier le bon Dieu, mais que vous avez donc un coeur frais et charmant, et que vous savez donc, en dépit de peu d'instruction dont vous vous accusez, avec tant de modestie réelle, exprimer gentiment votre pensée, vos sentiments. Oui, je le répète: vous avez un coeur charmant! Bonne année à votre chère mère, à vos petites soeurs, et à vous le meilleur de mon coeur.

Miss Epouvantail. — On n'est pas précisément un "épouvantail", s'il faut en juger par les confidences, ma petite cousine. Vous me posez une question fort embarrassante, et je me garderais bien, vous comprenez, d'apprécier la conduite d'une personne qui connaît, mieux que quiconque, ce qui lui est permis et ce qui lui est défendu. Il ne faut pas trop se hâter de juger et de tirer des conclusions, mais se montrer réservée, car il se peut, en effet, que cette personne ait agi pour vous éprouver. Seulement, comme tout homme, hélas! est sujet à l'erreur, il faut aussi se montrer très circonspecte et ne pas encourager des familiarités, qui seraient de nature à vous faire méjuger, peut-être. Il faudrait beaucoup mieux vous confier à un confesseur: vous en aurez l'occasion facilement, dans une retraite, par exemple. Vous n'abusez pas, et je vous trouve bien sage de demander conseil sur ce point. Ce n'est pas nécessaire de rendre un cadeau qui vous est fait, dans des circonstances semblables, à moins que cette personne ne soit intimement liée d'amitié avec votre famille ou ne soit votre parente. Dans ce cas, un volume bien choisi, un stylo ou crayon automatique, ou encore, un article de bureau, suivant vos moyens. Vous pensez bien que par le temps qui court, on ne peut se permettre des cadeaux coûteux. C'est déjà très beau qu'on puisse en faire. Ce n'est d'ailleurs pas tant la valeur de l'objet, que le choix approprié qu'on en fait. Je vous remercie pour les vœux de bonne année que je suis heureuse de vous retourner. Ne craignez jamais d'être indiscret et revenez-moi le plus tôt possible.

Coeur qui pleure. — Vous avez bien fait de venir me raconter votre grand chagrin... qui est peut-être, je le souhaiterais, en train déjà de s'effacer. Ne pensez-vous pas, ma petite cousine, que nos vies sont conduites par un maître divin qui voit mieux, et combien mieux que nous ce qu'il nous faut et nous le dispense en temps opportun. Laissez donc aller les choses, ma petite cousine, et ne vous désoliez pas tant. Car, vous savez, ce n'est que dans les romans que l'on voit des amours éternelles, et encore en voit-on moins fréquemment dans nos romans modernes. "Un amoureux de perdu, deux de trouvés" devrait être la devise d'une excellente jeune fille qui se conduit sagement, sous l'oeil de Dieu et la protection de la Sainte Vierge. Je sais tout le bien que peut faire une institutrice, et j'ai, pour mille bonnes raisons dont la moindre n'est sans doute pas celle d'être moi-même institutrice d'avoir enseigné pendant plus de vingt ans la plus sincère sympathie pour les institutrices. A votre place, petite cousine, je ne ferais pas d'avancer à ce jeune homme. Puisque déjà il en courtise une autre, c'est qu'il ne vous était pas très attaché et ne vous aimait pas à une démarche de ce genre. N'ayez pas, non plus, de remords: vous avez agi comme une jeune fille sage devait agir. Je

l'ai dit, déjà, à maintes reprises dans ce courrier et je le répète: il ne faut pas décourager les jeunes gens par une indifférence de mauvais aloi, lorsqu'on a l'intention de se marier, mais il ne faut pas faire trop d'avances, non plus, et puis, si un jour on avait l'impression de s'être montrée, je ne dirai pas trop réservée, on ne l'est jamais trop, mais trop froide, et d'avoir éloigné, par cette froideur, un jeune homme à qui l'on tenait, montrons-nous plus aimable lorsque nous le reverrons, mais s'il nous oublie notablement pour une autre, n'allons pas le rappeler ou le chercher par la main, car c'est une preuve, ou qu'il tenait peu à nous, ou qu'il veut tirer une petite vengeance dont il sera le premier à souffrir, et il nous reviendra, dans ce cas, de son plein gré. Allez, ma petite: chagrin d'amour, quoi qu'en prétende la chanson, s'efface comme la rosée sous un rayon de soleil, et il arrive que parfois, nous laissons tomber sur ces chagrins que notre imagination grossit à plaisir, un sourire de pitié. Je voudrais bien avoir une minute pour vous écrire la lettre demandée car votre confiance et toutes ces bonnes choses que vous me dites me touchent infiniment. Je vous dirai, vous écrire, à vous, puisqu'il est bien décidé que l'autre lettre ne sera pas écrite, n'est-ce pas, ma petite cousine? Venez bientôt me dire que votre coeur est léger comme l'aile de l'oiseau.

COUSINE LAURE, Chute Nairn, Co. de Charlevoix.

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

### AU CANADA

(Suite de la 3e page)

point, et n'ont point de fondement, et ne digèrent point, mais seulement font eau... Plus, (il) dit avoir été en autre pays de Picqueniens, et autre pays où les gens n'ont qu'une jambe, et autres merveilles longues à raconter.

Jacques Cartier recueille ces rapports; mais on voit qu'il ne les enregistre pas trop et qu'il en laisse bien nettement la responsabilité à qui de droit.

On trouve encore quelques traces des informations recueillies de la bouche des Indiens dans une carte des régions découvertes par Cartier, carte datée de 1536.

On y reconnaît notre rivière Saguenay, avec un affluent correspondant à la baie des Ha! Ha! et une bifurcation à la hauteur de Chicoutimi. Ce qui indique que les Indiens auraient donné à Cartier certaines explications au sujet de cette rivière; qu'ils lui auraient dit en particulier comment, arrivé à l'endroit où la rivière "n'est plus profonde que pour bateaux", il y avait deux cours d'eau (la rivière Saguenay et la rivière Chicoutimi), et qu'on devait prendre celui du sud, qui est tracé comme le principal.

On reconnaît également la rivière Ottawa, au-delà d'Hochelega, et on voit, entre le Saguenay et l'Ottawa, une troisième rivière, qui se jette dans le "lac d'Angoulême" (lac St-Pierre) et qui, comme les deux autres, prend source dans les montagnes du Saguenay.

Quant au "royaume du Saguenay", il est, comme CANADA et OCHELAGA, indiqué en lettres majuscules, "SAGNE", et

l'ai dit, déjà, à maintes reprises dans ce courrier et je le répète: il ne faut pas décourager les jeunes gens par une indifférence de mauvais aloi, lorsqu'on a l'intention de se marier, mais il ne faut pas faire trop d'avances, non plus, et puis, si un jour on avait l'impression de s'être montrée, je ne dirai pas trop réservée, on ne l'est jamais trop, mais trop froide, et d'avoir éloigné, par cette froideur, un jeune homme à qui l'on tenait, montrons-nous plus aimable lorsque nous le reverrons, mais s'il nous oublie notablement pour une autre, n'allons pas le rappeler ou le chercher par la main, car c'est une preuve, ou qu'il tenait peu à nous, ou qu'il veut tirer une petite vengeance dont il sera le premier à souffrir, et il nous reviendra, dans ce cas, de son plein gré. Allez, ma petite: chagrin d'amour, quoi qu'en prétende la chanson, s'efface comme la rosée sous un rayon de soleil, et il arrive que parfois, nous laissons tomber sur ces chagrins que notre imagination grossit à plaisir, un sourire de pitié. Je voudrais bien avoir une minute pour vous écrire la lettre demandée car votre confiance et toutes ces bonnes choses que vous me dites me touchent infiniment. Je vous dirai, vous écrire, à vous, puisqu'il est bien décidé que l'autre lettre ne sera pas écrite, n'est-ce pas, ma petite cousine? Venez bientôt me dire que votre coeur est léger comme l'aile de l'oiseau.

COUSINE LAURE, Chute Nairn, Co. de Charlevoix.

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

Etoile d'or. — Merci pour la jolie carte et les bons souhaits que je suis heureuse de vous réitérer. Que 1936 réalise vos plus chers désirs!

Rollande C. — Je suis touchée de la fidélité de votre souvenir, ma chère enfant, et sachez que je ne vous oublie jamais non plus. J'ai un père que vous êtes toujours courageuse et vaillante et toute dévouée à votre famille. Le bon Dieu vous revaudra tout cela et vous sera payée en bonheur, n'en doutez pas

que cela ne m'est guère possible. J'ai une vie très occupée, en plus de ce travail de correspondance à la Page du Foyer, et il ne me reste que très peu de loisirs. Je vous réitére mes vœux de bonne année pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Laurette. — Voilà de bons vœux que je prise à leur valeur. croyez-moi, chère nouvelle petite cousine, et que je rends de tout mon coeur. Que l'an nouveau soit pour vous particulièrement heureux et prospère en tout et partout. A bientôt, n'est-ce pas?

placé à la hauteur des terres, du côté nord du fleuve, en arrière des pays de Canada et Ochelaga. L'idée de royaume est exprimée par la représentation d'un personnage royal, vêtu d'une tunique courte, coiffé d'un volumineux baret, pieds et jambes nus, assis sur un large bloc en guise de trône et tenant dressée dans sa main gauche une sorte de lance. — Un personnage semblable apparaît plus loin vers la région des Grands Lacs; c'est sans doute le roi supposé du pays voisin.

La carte montre aussi la rivière Richelieu, dont Cartier a entendu parler, et la plupart des endroits nommés dans la description du pays qu'on a déjà vue.

Il est assez curieux d'y voir, en bas du "premier saut" du fleuve, à un endroit qui correspond à Longueuil, le nom de St-Malo. On retrouve cette désignation sur les cartes subséquentes; mais les rapports de Cartier n'en donnent pas l'explication.

A cela se ressumait, en janvier 1536, des renseignements que Jacques Cartier avait obtenus par lui-même.

VICTOR TREMBLAY, ptre.

(1) C'est-à-dire, royaume du Saguenay.

(2) Soit environ un mois de marche.

(3) C'est-à-dire, rendu à Chicoutimi.

(4) Bateaux, petites embarcations; les canots des sauvages.

(5) Fleuve Saint-Laurent.

(6) La rivière Ottawa.

(7) Le lac Huron et le lac Supérieur.

(8) A la tête du lac Saint-Pierre.

(9) La rivière Richelieu.

(10) Merches, directions, orientations, points de repère.

(11) Du sommet du Mont Royal, le 3 octobre.

LA VIVACITE DE LILI — Dépêche-toi, Lili, tu es tellement lent!

— Moi lente, marraine? Je suis tellement vive que tout à l'heure, en me dépêchant, j'ai cassé trois assiettes.

### Un livre qu'il faut lire

Mgr Turquetil, O.M.I. et le Miracle de ses Missions, par le Père Morice, O.M.I.

Ce splendide ouvrage se lit comme un roman. Que disons-nous? Il est plus intéressant qu'un roman, puisque, au lieu de fiction, il se compose de faits absolument réels, tout incroyables qu'ils puissent quelquefois paraître.

La vie de Mgr Turquetil est un vie surhumaine, si l'on peut ainsi parler. Comme son biographe s'est bien pénétré de ses détails, dont certains sont de nature à glacer d'effroi; tel, par exemple, celui qui nous montre le missionnaire, pressuré par la faim après de longs jours sans manger en voyage, devant ne se débattant entre ses dents, un poisson qu'il a réussi à prendre!

Les deux Pères oblati qui le précéderent dans l'évangélisation des Esquimaux furent massacrés par ceux qu'ils voulaient sauver; son premier compagnon à lui mourut à la peine, découragé par le manque absolu de succès. Lui, Turquetil, vainquit le désespoir; il patienta et attendit, et, après quatre longues années de travaux apparemment inutiles, il eut, grâce à l'intervention miraculeuse de sainte Thérèse d'Enfant-Jésus, la consolation de faire son premier baptême, là où tout le monde avait jusqu'alors toujours cru à l'impossibilité de conversions chez les Esquimaux. Et qui plus est, ces conversions étaient sincères et demeurent permanentes.

Depuis, son oeuvre s'est amplifiée, perfectionnée dans ses déserts de glace, et il se trouve aujourd'hui à la tête de huit missions prospères, où s'accomplissent des miracles de grâce correspondant à des prodiges de dévouement. Il faut lire le livre de P. Morice pour les apprécier à leur juste valeur. Et ces mille détails, aventures et historiettes dont notre auteur est coutumier, comme

ils ajoutent à l'intérêt du volume! En voilà assez, croyons-nous, pour assurer le lecteur qu'il trouvera dans Mgr Turquetil et le Miracle de ses Missions, un livre de tout premier choix, en même temps qu'il aura, en l'achetant, la satisfaction de contribuer à une excellente oeuvre — le volume se vendant au profit des missions esquimaudes: \$1.25 broché, \$1.75 relié, chez l'auteur, 200 Austin, Winnipeg, ou à la Librairie Régionale — sans compter qu'à tout cela s'ajoutent encore le charme de 76 gravures originales et l'utilité d'une carte hors texte.

### À la Librairie du Progrès

L'Almanach de l'Action Catholique ..... 0.50  
Ordo des fidèles ..... 0.10  
Calendrier du diocèse ..... 0.05  
Aux commandes par la poste, ajouter 10% pour frais d'envoi.

**SAVON BABY'S OWN**

Adoucit et blanchit la peau et lui donne l'arôme exquis des fleurs naturelles. Savon Baby's Own.

"Le meilleur pour bébé et pour vous"

31 cartons Individuels 10c

### La science explique maintenant pourquoi tant de personnes ayant dépassé la quarantaine

Sentent leurs forces diminuer et leur courage faiblir



Beaucoup de personnes, arrivées à la quarantaine, pensent qu'elles se "font vieilles". Elles se sentent très fatiguées... faibles. Elles ont des maux de tête, des étourdissements, des troubles d'estomac.

Eh bien, les savants disent que la cause de ces désordres dans la grande majorité des cas, est l'acidité stomacale. Rien de plus.

Neutraliser cet excès d'acidité, voilà tout ce qu'il y a à faire. Quand vous souffrez d'acidité stomacale, prenez du Lait de Magnésie Phillips après les repas et avant de vous mettre au lit. C'est tout!

Essayez cela. Bientôt vous vous sentirez tout autre! Vous pouvez prendre le Lait de Magnésie Phillips sous forme liquide familière ou pour plus de commodité, achetez les nouvelles pastilles. Fabriqué au Canada.

### AUSSI EN TABLETTES:

Ces tablettes de lait de magnésie Phillips sont

# Page Agricole

## CULTIVATEURS ET GRAINETIERS

CECI EST POUR VOTRE VOISIN...

Vous avez certainement dû avoir des échos d'une lettre de monsieur Henri-C. Bois, chef du service de l'économie rurale à Québec, lettre traitant de "l'achat chez nous" de la graine de maïs nécessaire à l'ensemencement pour 1936. J'aime à croire qu'alors chacun de vous ne s'est pas empressé de chercher ici et là chez les voisins pour voir si le chapeau faisait à Pierre ou à Jacques, mais que son premier souci fut de s'assurer tout d'abord, quelle figure il aurait sous un bonnet aussi bien taillé.

Depuis que nous nous débattons dans le marasme de la crise économique actuelle, il n'est pas un seul cultivateur bien pensant qui ne soit convaincu que les heures difficiles présentes se fussent passées beaucoup plus facilement si l'on avait su s'accorder continuellement une saine coopération, se donner, au moment opportun, l'entraide mutuel que chacun doit à son voisin. Cependant, combien d'occasions sont passées inaperçues qui eussent pu provoquer l'acte coopérateur, l'acte qui sauve...

Aux hommes de bonne volonté, une nouvelle opportunité de pratiquer la bonne coopération s'offrira sous peu lorsqu'il s'agira soit de vendre, soit d'acheter les graines fourragères nécessaires pour le printemps prochain. Combien de marchands de graines fourragères vont refuser d'emmagasiner de la semence d'origine québécoise sous prétexte qu'elle est plus chère que celle de provenance étrangère, et combien de cultivateurs vont accepter bénévolement d'acheter cette dernière, (éternellement présentée comme aussi bonne, mais toujours inférieure), avec la conviction de faire un bon marché parce qu'ils sauveront quelques sous sur le prix d'achat? L'année suivante, on s'apercevra avec surprise que nos champs sont infestés de mauvaises herbes, que la "prise" est très inégale, que le rendement est beaucoup plus faible, et qu'enfin l'on avait donné son argent pour une mauvaise semence.

Conclusion de ce bon marché: 1.—Mécontentement du cultivateur trompé, souvent bien inconsolablement, par le marchand.

2.—Mécontentement du marchand honnête qui lui aussi a été joué, et qui risque maintenant de perdre un bon client.

3.—Mécontentement du producteur québécois de graines de semences qu'il a dû sacrifier et peut-être garder, parce que ses concitoyens lui ont refusé la juste coopération qu'il était en droit d'attendre d'eux.

4.—Un seul jubile. C'est l'agent... souvent un juif, qui a réussi à rouler "Baptiste" encore une fois.

Depuis nous n'avons aucune raison valable à offrir pour excuser ce fait lamentable.

Après toute la propagande faite, chacun sait que la semence de graines fourragères produite "chez nous" n'est plus à comparer dans la province à celle qui est importée, d'où qu'elle vienne, parce que mieux acclimatée, plus rustique, et donnant un meilleur rendement. Les ministères fédéral et provincial de l'agriculture n'ont pas ménagé leurs efforts, depuis quelques années, pour assurer à nos cultivateurs des graines de semence de tout premier choix. Des centres de production ont été créés ici et là dans les districts appropriés, afin de subvenir aux besoins des endroits moins favorisés au point de vue sol, climat, culture ou organisation. Enfin, pour que la semence d'origine québécoise soit facilement reconnaissable, on oblige les producteurs à l'ensacher dans des sacs portant:

1.—Le sceau du gouvernement fédéral.

2.—Une étiquette indiquant: a) la qualité de la semence; b) l'endroit où elle a été produite.

Après tout cela, je me demande comment il se fait qu'un cultivateur qui voit un peu à son affaire, puisse encore se faire jouer si facilement. Espérons et souhaitons, qu'au printemps prochain, chacun verra à son affaire et que, dans la région du moins, nous n'aurons aucune preuve lamentable de ce manque de coopération et... de jugement, disons le mot quelque gros qu'il puisse paraître à quelques-uns.

G.-A. DESBIENS, L.S.A.

## A la Société d'Agriculture

RÉUNION GÉNÉRALE LE 28

La Société d'Agriculture du comté de Chicoutimi tiendra son assemblée générale annuelle mardi prochain le 28 janvier. De très importantes questions, dont la préparation de la prochaine exposition de comté, seront étudiées. Il y aura en plus — et ce n'est pas sans importance — l'élection des officiers pour l'année courante.

La Société d'Agriculture est appelée à jouer un rôle considérable dans le développement agricole de notre comté. Les cultivateurs, sembler-t-il, devraient tous s'y intéresser. C'est leur société, c'est leur affaire. Voilà pourquoi ils devraient assister en grand nombre à la réunion du 28 qui sera tenue à la salle publique de Chicoutimi et qui commencera à 10 heures de la matinée.

ENCOURAGEZ nos ANNONCEURS

## ASTHME BRONCHITE

POUR SOULAGEMENT CERTAIN ET IMMÉDIAT

"MERVEILLEUX POUR LA BRONCHITE" DIT UNE MÈRE

Mme E. E. Houdier, 286, rue Wilson, Kingston, écrit: "Mes deux fillettes ont terriblement souffert de la bronchite. Avant que j'eusse Buckley's, aucun remède ne les a soulagées. Ce n'est qu'après la première dose de Buckley's qu'elles purent dormir. En moins de 24 heures, les conduits bronchiques étaient libres."

**BUCKLEY'S MIXTURE**

Évitez les substitutions

## ATTENTION, messieurs à la fatigue, à l'effort, à l'usure...

Si vous empiétez constamment sur votre force physique sans jamais alimenter votre réserve, peu à peu votre organisme s'épuisera. Ne soyez pas de ces hommes vieillissants avant le temps, qui se traînent péniblement à l'ouvrage chaque matin, qui font leur journée de peine et de misère parce qu'ils sont harcelés par la faiblesse, la maladie, l'épuisement; quand vous vous sentez fatigué, mal en train ou que vous sentez l'appétit diminuer, prenez les PILULES MORO, ce bon tonique contre la faiblesse, le manque d'appétit, la fatigue habituelle, la nervosité, l'épuisement. Les PILULES MORO donnent de la résistance à l'organisme.

Quelques extraits de milliers de témoignages que nous avons dans nos filiales et que nous tenons à votre disposition: nous en extrairons l'essentiel.

"Mes forces avaient beaucoup diminué depuis un an, je ne pouvais plus travailler aussi facilement; ma fatigue était extrême après quelques heures d'ouvrage et j'avais des douleurs de dos..."

"Je souffrais d'épuisement... Inutile de dire que je rentrais chez moi, le soir, harassé, les membres rompus par la fatigue... avec des maux de tête. J'ai pris les PILULES MORO; mon appétit est meilleur, mes forces augmentent et j'ai plus de résistance au travail."

Pilules Moro, partout ou par la poste: 50c la boîte ou \$, \$1.25.

## PILULES MORO

Ch. Médicinal Moro, 1566, rue St-Denis, Montréal.

## Au Cercle agricole

Le Cercle agricole de Chicoutimi a élu les officiers suivants pour l'année 1936: Ladislav Tremblay, président; M. William Maltais, vice-président; M. Thomas-Louis Tremblay, secrétaire-trésorier; M. M. Thomas Blanchette, William Boily, Jos. Dallaire, Marcel Tremblay et Philippe Fortin, directeurs.

## Production de décembre

BEURRE ET FROMAGE

En décembre 1935, la production des fabriques de fromage est estimée à 199,000 lbs (207,322 lbs) soit une diminution de 4%; celle des fabriques de beurre est estimée à 2,130,000 lbs (2,112,204 lbs) soit une augmentation de 0.8%.

## DÉCÈS D'UNE MÈRE DE 23 ENFANTS

Mme F.-X. Laroche

Une famille bien connue à Ste-Foye et au Lac St-Jean, où elle demeurait autrefois, vient d'être plongée dans le deuil par la mort de madame F.-X. Laroche, née Emélie Morissette, décédée le 10 courant, à l'âge de 67 ans et 9 mois.

Elle demeura pendant de nombreuses années à St-Prime et à Roberval et elle était bien connue dans la région.

Elle donna naissance à 23 enfants dont 14 vivent encore.

La défunte laisse dans le deuil, outre son époux, M. F.-X. Laroche, neuf fils: MM. Moïse et Léonidas Laroche, de Roberval, MM. Léon, Arthur, Gaston, Daniel, Georges-Aimé Laroche, de Ste-Foye; J.-Charles et Roch, de Québec; ses filles: Mme Herménégilde Lapiere (Eléonore), de St-Prime, Mme Jos. Dufour (Bernadette), de Charlesbourg; Mme Edmond Boulianne (Jeanne), de Bergerville; Mme Charles Brown (Olivine), de Ste-Foye; Mlle Carmel Laroche, de Ste-Foye, une petite-fille adoptive, Gertrude Tremblay; ses gendres: M. Charles Brown, M. H. Lapiere, M. Jos. Dufour, M. Edmond Tremblay; ses belles-filles: Mme Jean-Charles Laroche, Mme Moïse Laroche, Mme Léonidas Laroche et Mme Gaston Laroche. Lui survivent aussi un frère, M. Narcisse Morissette, de Québec; une sœur, Mme Alfred Gagnon, d'Albanet, sa belle-fille, Mme Léon Laroche; ses demi-frères, MM. Johnny Morissette, d'Alma et Edmond Morissette, de St-Eugène, Lac St-Jean, et soixante-cinq petits-enfants.

Les funérailles de la regrettée disparue ont eu lieu en l'église de Ste-Foye.

A M. Laroche et à la famille en deuil, nous offrons nos sincères sympathies.

ENCOURAGEZ nos ANNONCEURS

## Les mystères de la création

Poème épique en deux volumes par Léon Bariselle.

service de Librairie du Progrès \$2.00 au comptoir—\$2.10 franco.

N.B. — On sait que M. Bariselle a vécu quelques années à Jonquières et à Arvida.

## REVENUS ET DÉPENSES DE ROBERVAL EN 1935

POUR LA VILLE

DÉPENSES:

Services des vidanges	\$ 384.50
Service de l'incendie	504.67
Entretien des trottoirs	331.51
Aqueduc (entretien)	2,262.79
Aqueduc (travaux au réservoir)	1,034.42
Aqueduc (pour pomper l'eau de la rivière)	1,269.12
Entretien des chemins	836.83
Entretien de l'hôtel de ville	46.39
Entretien des maisons de la ville	20.69
Entretien des chevaux	265.93
Chauffage de l'hôtel de ville	469.70
Salaire de M. Tancrède Garant, secrétaire	1,300.00
Salaire de M. Napoléon Juneau, gardien	334.64
Lumières de l'hôtel de ville	263.83
Lumières des rues	736.17
Intérêts payés sur emprunts temporaires	1,737.74
Intérêts payés sur débetures	8,064.85
Débetures échues et payées en 1935	5,932.83
Octroi pour Société d'Agriculture (Exposition)	250.00
Service Provincial d'Hygiène (Unité Sanitaire)	113.41
Frais légaux	170.70
Service des aliénés et Assistance publique	886.08
Compensation loyer Conseil de Comté	305.00
Compensation re Palais de Justice	170.98
Papeterie et frais de poste	132.76
Confection du rôle d'évaluation	177.00
Téléphones et système d'alarme	330.11
Audition de l'an dernier (1934)	203.90
Secours directs payés	204.83
Octroi re Conventum Frères Maristes	300.00
Assurances feu, 1935	117.42
Ramassage de cheminées	101.40
Diverses dépenses	335.60
Total des dépenses	\$29,595.80

A NOTER: L'item "Lumières des rues" est de \$736.17 au lieu de \$600.00 parce que la baisse a été effectuée en mai 1935 seulement. Il y a environ 4 mois sur l'ancien taux.

REVENUS:

Intérêts Ville de Jonquières	\$ 1,935.00
Taxe foncière à \$0.80 dans le cent piastres	12,096.84
Service d'eau (aqueduc)	5,706.84
Taxes des locataires	1,304.15
Taxes de bicyclettes	48.00
Taxes de chiens	226.00
Taxes d'affaires (licences)	2,331.15
Taxes sur fonds de commerce de 1/4 de 1%	515.02
Taxes personnelles	167.80
Intérêts sur arriérés de taxes	880.27
Intérêts sur billets recevables	214.77
Annuité du Conseil de Comté, 1935	1,000.00
Intérêt sur annuités du Conseil de Comté	500.00
Annuité Paroisse de Roberval, 1935	250.00
Intérêt sur annuités Paroisse de Roberval	175.00
Loyers de l'hôtel de ville	960.00
Loyers des maisons de la ville	204.00
Revenus du théâtre et sou du pauvre	559.86
Divers revenus	11.30
Total des revenus	\$29,085.16
Déficit d'opération en 1935	510.64
Total	\$29,595.80

Le déficit est attribuable à des réparations extraordinaires au système d'aqueduc.

## Hébertville-Station

Station d'Hébertville. — D. N. C. — Bénédiction des enfants.

Le 6 janvier, à 2 h. 30 de l'après-midi, eut lieu à l'église la bénédiction des petits enfants, puis la vénération de l'Enfant-Jésus.

Quarante-Heures. — Les 8, 9 et 10 janvier derniers avaient lieu en notre paroisse les cérémonies des Quarante-Heures.

L'église était revêtue de ses plus belles parures pour la circonstance. De magnifiques programmes de chant furent rendus aux différents offices. Il y eut toujours assistance nombreuse et tous s'approchèrent avec piété des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Nul doute qu'en récompense le Dieu de l'Eucharistie répandra avec abondance ses grâces et ses bénédictions sur notre paroisse.

M. l'abbé H. Fortier, curé de Kénogami, officia à la messe d'ouverture et le sermon fut donné par M. l'abbé Aug. Verreault, d'Hébertville-Village. M. l'abbé Jos. Coulombe, du Lac-Bouchette, prêcha l'Heure Sainte du premier jour.

La messe du deuxième jour fut chantée par M. l'abbé L. Pelletier, de St-Bruno; M. l'abbé J.-B. Tremblay, de St-Joseph-d'Alma, prêcha l'Heure Sainte.

M. l'abbé A. Villeneuve, officia à la messe de fermeture.

Les prêtres suivants étaient de passage au presbytère à l'occasion des Quarante-Heures: les abbés A. Villeneuve, de Ste-Croix, Jos. Lesvesque, d'Arvida, Henri Fortier, de Kénogami, Aug. Verreault, d'Hébertville, L. Pelletier, de St-Bruno, Elz. Bergeron, de St-Nazaire, Jos. Dufour, de St-Jérôme, Jos. Coulombe, de Lac-Bouchette, le R. P. Desjardins, de Desbiens, les abbés J.-Bte Tremblay, de St-Joseph-d'Alma, Henri Laroche, d'Hébertville, Ad. Bouchard, de St-Jérôme, P.-Eug. Dallaire, de St-Gédéon et P.-Eug. Lamarre, de Kénogami.

## LAC-BOUCHETTE

Mariages. — A été célébré le mariage de Mlle Cécile Bédard fille de M. et Mme Albert Bédard, de cette paroisse, avec M. Salomon Imbault, du Sacré-Coeur du Bassin, Chicoutimi.

## LAC-BOUCHETTE

Mariages. — A été célébré le mariage de Mlle Cécile Bédard fille de M. et Mme Albert Bédard, de cette paroisse, avec M. Salomon Imbault, du Sacré-Coeur du Bassin, Chicoutimi.

## LAC-BOUCHETTE

Mariages. — A été célébré le mariage de Mlle Cécile Bédard fille de M. et Mme Albert Bédard, de cette paroisse, avec M. Salomon Imbault, du Sacré-Coeur du Bassin, Chicoutimi.

## Ne SUPPOSEZ pas, mais SACHEZ exactement

si le remède que vous prenez "contre la douleur" est SANS DANGER!

Ne risquez pas votre santé et celle des vôtres par l'emploi de drogues dont vous ignorez l'origine!

La personne qu'il faut consulter pour savoir si l'emploi régulier de la préparation que vous ou votre famille prenez pour calmer le mal de tête est SANS DANGER—c'est votre médecin ordinaire. Demandez-lui particulièrement ce qu'il pense de l'ASPIRINE.

Il vous dira que les médecins, avant que la formule de l'Aspirine n'ait été établie, conseillaient d'éviter la plupart des antalgiques (ou "remèdes contre la douleur") parce qu'ils dérangeaient l'estomac et étaient, souvent, mauvais pour le cœur. Cela donne à réfléchir, si l'on cherche un soulagement prompt et sans danger.

La Science nous dit que l'Aspirine est une des méthodes les plus rapides que l'on ait découvertes jusqu'ici pour calmer les maux de tête, les douleurs rhumatismales, la névralgie et la névralgie. Et l'expérience de millions de personnes démontre que, sauf dans des cas très spéciaux, son emploi régulier est sans danger. Ne l'oubliez pas — c'est dans votre intérêt!

Les Comprimés d'Aspirine sont fabriqués au Canada. Le mot "Aspirin" est la marque déposée de la Bayer Company, Limited. Exigez les lettres du nom "Bayer", en forme de croix, sur chaque comprimé.

## EXIGEZ "ASPIRIN!"

de Joseph-Azarias-Elie-Marie, Parrain; M. Isidore Bédard, oncle de l'enfant; marraine: Mlle Antoinette Brassard, tante de l'enfant; poutouse: Mme Pierre Tremblay, assistante de l'enfant. C'est M. l'abbé Azarias Tremblay, vicair à L'Arrière, qui a administré le sacrement de baptême.

## Ouvrage recommandé

Aux cercles d'action catholique, à MM. les aumôniers, nous recommanderions, si on nous permettait comme bon instrument de travail, le Code d'Action catholique par l'abbé Guerry.

On trouvera le sujet de programmes intéressants, d'études très pratiques pour les séances.

En vente au Service de Librairie du Progrès au prix de 60 sous au comptoir, 70 sous par la poste.

## St-Bruno

St-Bruno. — D. N. C. —

Naissances. — Marie-Bernadette-Noëlla, fille de M. et Mme Fr.-Xavier Gauthier, née Azilda Larouche. Parrain et marraine: M. et Mme Ch.-Eugène Gauthier, oncle et tante de l'enfant.

—Marie-Noëlla-Gisele, fille de M. et Mme Isidore Tremblay, née Blanche-Yvonne Lemay. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Lemay, grands-parents de l'enfant.

—Joseph-Alfred-René, fils de M. et Mme Henri Larouche, née Germaine Lapointe. Parrain: M. Alfred Larouche; marraine: Mlle Géraldine Asselin.

Mariage. — Le 4 janvier, M. le curé Pelletier a béni le mariage de Mlle Georgette Côté, fille de M. Joseph Côté et de Mme Côté, décédée, avec M. Pierre Gagnon, fils de M. et Mme Oscar Gagnon. M. Gagnon, servait de témoin à son fils et M. Côté à sa fille. Aux nouveaux époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Nouveau marguillier. — M. Emile Munger a été élu marguillier, en remplacement de M. Stanislas Tremblay, sortant de charge. Remerciements à M. Tremblay et félicitations à M. Munger.

Statistiques. — Il y eut, durant l'année 1935, dans notre paroisse, 53 baptêmes, 7 mariages, 21 sépultures.



Pourquoi ne pas prendre avantage de notre longue expérience dans l'organisation de voyages par terre ou par mer? Nous sommes à votre entière disposition. Adressez-vous à C.-A. LANGEVIN, Agent du Traffic-Voyages, Pacifique Canadien, Gare du Palais, Québec, représentant toutes les lignes de navigation océanique ou à P.-E. GINGRAS, Agent de District, Gare Windsor, Montréal.

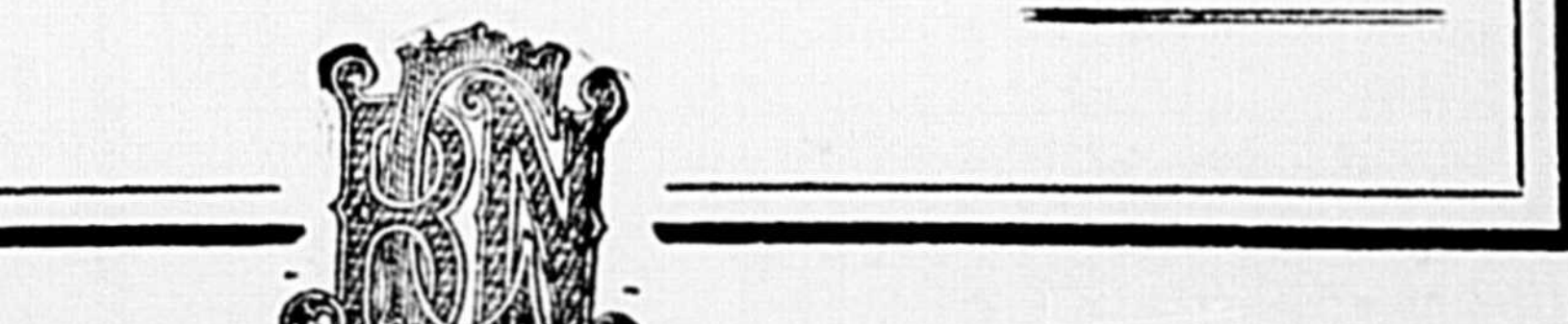
POUR BONNE SANTÉ—BUVEZ

# BOVRIL

TOUS LES JOURS

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE SITUATION AU 30 NOVEMBRE 1935

<b>Passif</b>	
<b>Envers le public:</b>	
Billets de la Banque en circulation	\$ 6,486,429.00
Dépôts (épargne et comptes courants)	112,993,913.91
Divers	721,207.96
\$ 120,201,550.87	
<b>Envers les actionnaires:</b>	
Capital, réserve, dividendes et profits non répartis	12,372,705.60
\$ 132,574,256.47	
<b>Actif</b>	
Argent en caisse et autres disponibilités	\$ 17,670,945.95
Obligations et actions (comptées au-dessous du cours du marché)	53,416,882.14
Prêts à demande (sur titres dont les cours présentent une ample marge)	5,823,124.18
Prêts et escomptes et avances aux municipalités (après provision pour créances douteuses)	47,081,731.49
Immubles, créances hypothécaires et divers (comptés au-dessous du coût ou de la valeur)	8,581,572.71
\$ 132,574,256.47	
<b>Compte Profits et Pertes</b>	
Solde créditeur au 30 novembre 1934	\$ 224,069.97
Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1935	915,790.39
Total... \$ 1,139,860.36	
Réparti comme suit:	
Dividendes	\$ 560,000.00
Fonds de pension du personnel	30,000.00
Provision pour impôts fédéraux et provinciaux	167,000.00
Amortissement du mobilier	30,000.00
Versement au Trésorier de la Province de Québec (14, Geo. V, ch. 3)	125,000.00
Solde créditeur au 30 novembre 1935	227,860.36
\$ 1,139,860.36	



Route l'Émission Sweet Caporal. Tous les mercredis soirs, à 8 heures. G.A.C. Montréal, C.H.R.C. Québec, C.H.L.P. Montréal, C.K.C.H. Hull, C.R.C.S. Chicoutimi.

## CIGARETTES SWEET CAPORAL

Le Canada à l'honneur

On mande de Londres qu'à la grande foire agricole organisée par les cultivateurs d'Angleterre le baccin canadien a remporté les deux premiers prix. Le service industriel du Canadien National qui a reçu cette bonne nouvelle ajoute qu'à la suite de cette exposition plusieurs commandes ont été placées au Canada.

ENCOURAGEZ nos ANNONCEURS

En voyage d'affaires

M. H. Lessard, propriétaire du magasin H. Lessard & Frère, au Centre, accompagné de madame, est parti lundi soir pour Montréal.

En voyage d'affaires

M. J.-A. Lessard, propriétaire du magasin Lessard & Frère, sur la côte, est parti avec Mme Lessard pour Montréal, lundi.

Charpentiers-menusiers de Jonquière

Jonquière. — D. N. C. — Le Local des Charpentiers-menusiers de Jonquière a décidé, à la réunion du 14 janvier courant, qu'à l'avenir, et ce, à partir du 27 février 1936, tout charpentier-menuisier qui voudrait faire partie de ce Local devra payer une somme de \$15.00 comme taxe d'entrée.

De retour de l'exposition de meubles

M. Willie Blackburn, gérant du département des meubles de la maison Gagnon & Frère à Chicoutimi, est revenu hier de son voyage à Montréal.

Pour 10 Jours Seulement

GRANDE RÉDUCTION DE 25%

sur tous les articles suivants USTENSILES DE CUISINE EN CUIVRE FERS A REPASSER — GRILLE-PAIN MALAXEURS ELECTRIQUES (mixers).

RÉDUCTION DE 20%

PEINTURE — ÉMAIL — VERNI

SPÉCIAUX: CIRE A PLANCHER "Cera", boîte de 5 lbs .69 BRONZE EN POUDRE, boîte de 5 lbs \$3.99 1 BALAYEUSE électrique "Vactric", dernier modèle \$50.00 1 COMPRESSEUR automatique pour système "DELCO" automatique, pour éclairage \$100.00

Demandez notre CIRE liquide et notre POLI à argenterie. J.-R. WELLS & CIE 245, rue Racine - CHICOUTIMI - Téléphone: 661

\$7,000.00 STOCK de FAILLITE dans l'affaire de Mme C.-D. Simard

SERA VENDU PAR Philippe Maziade À NOTRE MAGASIN ÉCOULEMENT RAPIDE. — BAS PRIX. — VENEZ VOIR. 340, rue Racine, Chicoutimi

CONFÉRENCE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE DIMANCHE SOIR

PAR M. L'ARCHITECTE DESGAGNÉ

M. l'architecte Léonce Desgagné sera le conférencier au prochain cours d'histoire du Canada donné sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste de Chicoutimi.

Au conseil

Parmi les principales questions soumises au Conseil, lundi soir dernier, se trouvent deux importants règlements concernant les charretiers et les cochers et la vente de l'eau.

La séance a été présidée par S. H. L'abbé M. Dubuc, MM. les échevins Fortin, Tremblay, Gauhier, Perron, Monfette, Lapointe et Gilbert étaient présents.

Le Conseil, à la suite de deux requêtes, a décidé de louer l'outil-lage du ministère de la Voirie pour l'enlèvement de la neige, afin de dégager au moins les parties de la ville les plus exposées à manquer de protection contre le feu par suite de l'amorçonnement de la neige.

La Ville décline toute responsabilité au sujet d'accidents qui peuvent survenir sur les patinoires publiques et elle a fait afficher des règlements sommaires.

La Ville a donné les instructions de protester contre le déménagement projeté du bureau et du garage de la Voirie et des bureaux de la Colonisation, hors de Chicoutimi.

La Fanfare de Chicoutimi a été heureuse d'informer le Conseil qu'elle a en caisse l'argent nécessaire à l'achat et à la réparation d'instruments de musique.

Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil a approuvé le règlement concernant les "Logements Ouvriers", règlement très favorable au public.

À l'Association Coopérative Ouvrière, qui demandait pour les chômeurs la permission d'aller bûcher du bois de chauffage pendant au moins une quinzaine de jours, quitte à rembourser le temps perdu, si nécessaire, le Comité général a répondu qu'il allait étudier l'affaire et prendre la meilleure décision possible.

L'abonnement de la Commission du Port à l'aqueduc a été fixé à \$1,000 par année à compter du 1er janvier 1936, ce montant comprenant le coût de la vente de l'eau par cette Commission aux navires qui viendront dans le port de Chicoutimi.

L'abonnement à l'aqueduc est fixé à \$400 par année pour la Pri-

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY À JONQUIÈRE

MARDI 28 JANVIER, À 8 HEURES

C'est à la salle de l'hôtel de ville, à 8 heures du soir, mardi prochain, 28 janvier, que la Société Historique présentera, à la population de Jonquière, la sixième soirée historique de sa série.

M. l'abbé Lorenzo Angers, professeur au Séminaire, traitera le sujet suivant: "Les origines de Jonquière".

Après cette causerie, on offrira au public un programme de vues animées exclusivement régionales. Ce programme a obtenu un franc succès à Roberval, à St-Alexis, à Port-Alfred et à St-Alphonse.

La Société St-Jean-Baptiste de Jonquière a eu l'amabilité d'inviter la Société Historique à donner cette soirée sous son patronage.

192 arrestations et 45 alarmes à Kénogami

Kénogami. — D. N. C. — M. Rosario Bélanger, chef du Service de la Police et des Incendies, a soumis son rapport annuel au Conseil de ville, sur les activités des départements de la Police et des Incendies, au cours des derniers douze mois.

Les marchandises et argents volés au cours de l'année représentent \$2,034.00. La Sûreté en a retracé la grande partie, soit \$1,660.00 en ne laissant que \$374.00 aux mains des voleurs.

Nombre total des arrestations et protections: 192. Arrestations par mandats, 17; arrestations à vue, 37; sommations, 35; protections, 86.

Statistiques des délits Ivresse, 22; vol simple, 2; vol avec effraction, 12; voies de faits, 2; infractions au règlement de couvre-feu, 2; infractions au règlement No 109, 37; avoir incommodé les résidents, 4; protections, 86; possessions de liquides de contrebande, 2; menaces de violence, 4; vagabondage, 4; insultes les passants sur les rues, 5; glisser avec traîneaux dans les rues, 7; violer la loi concernant le jour du Seigneur, 1; con-

traventions aux lois fédérales, 21; contraventions aux lois provinciales, 9; infractions aux règlements municipaux, 76; prisonniers traduits en cour des Juges de Paix, 27; prisonniers traduits en cour du Recorder, 23; prisonniers traduits en cour du Magistrat, 16; règlements de causes hors de cour, 126; plaidoyers ayant enregistré un plaidoyer de culpabilité, 59; prisonniers ayant enregistré un plaidoyer de non culpabilité, 7; appels de police en plus de leurs devoirs ordinaires, 706; avis pour taxes municipales, 925; devoirs spéciaux et enquêtes faites, 1,629; rapports et plaintes reçues au bureau du Chef de la Sûreté, 4,093.

La brigade à incendies a eu, dans le cours de l'année dernière, à répondre à 45 alarmes, soit une alarme de plus que dans l'année 1934. Les dommages causés par le feu ont été de \$6,399.20. Il a été payé par les compagnies d'assurances, pour dommages, \$5,155.20.

Alarmes reçues pour incendies, 41; alarmes reçues par erreur, et fausses alarmes, 4; alarmes reçues par indicateurs automatiques, 30; alarmes reçues par téléphone, 11; boyaux de 2 1/2 pouces, longueur en pieds utilisée, 2,500; échelles, longueur en pieds utilisée, 155; extincteurs chimiques de 3 gallons utilisés, 25; nombre de jets, avec orifice d'un pouce, mis en opération, 11.

M. L.-P. BÉLANGER ÉLU PRÉSIDENT

La Fraternité des Voyageurs de Commerce de Chicoutimi a élu, le 18 janvier, les officiers suivants pour le terme 1936-37:

M. L.-P. Bélanger, président, remplaçant M. Lucien Bertrand, sortant de charge.

MM. C.-E. Desmeules et S.-J. Roy remplacent MM. Alyre Bilodeau et L.-P. Bélanger, directeurs sortant de charge. Les autres directeurs dont le terme n'est pas expiré sont MM. Jos. Lessard, Ludovic Tremblay, A. Germain et Léonce Rinfret.

M. L.-P. Bélanger remercia ses confrères de l'avoir élu presque par acclamation. Il adressa des remerciements au président sortant de charge, M. Lucien Bertrand, qui ne cessa pas de se dévouer pour la cause des voyageurs durant l'année 1935.

Imposantes obsèques de Mme Jos.-P. Bergeron

Jonquière. — D. N. C. — Le 14 janvier, décédait à Jonquière, après une assez longue maladie, Mme Jos.-P. Bergeron, née Aurorie Harvey. Mme Bergeron décédait à la demeure de son fils, M. Hector Paré. Elle était âgée de 62 ans.

Elle laissait pour pleurer sa perte: son époux, M. Jos.-P. Bergeron; son fils, M. Hector Paré; ses belles-filles: Mme Jean-Bte Chayer (Albertine), de Bagotville et Mme Victor Brassard (Eugénie), de Roberval; un fils adoptif, M. Raoul Bergeron, chez les Oblats de Marie-Immaculée; ses petits-enfants: Jean-Marie, Françoise, Gérard Aubert, Claudette Chayer et Gérard et Jean-Paul Brassard; sa belle-fille: Mme Hector Paré; ses sœurs: Mme M. Delco (Louise), Mme Henry Orcheleau (Elmire);

PORT-ALFRED CHANGE LA DATE DE SES ÉLECTIONS

1er jour juridique de juillet au lieu de Février

La Gazette Officielle du 18 janvier nous apprend que la ville de Port-Alfred a obtenu la permission de changer la date des élections municipales.

Les élections avaient lieu précédemment le 1er jour juridique de février. Le Conseil, par une résolution du 3 décembre dernier, a demandé que l'élection du maire et des échevins ait lieu le premier jour juridique de juillet et la mise en

nomination le 20 juin. Des lettres patentes ont été émises par le Lieutenant-Gouverneur en conseil pour décréter ce changement.

Ce changement a été fait parce que, en février, un bon nombre de personnes se trouvant dans les changes et ne pouvant exercer leur droit de vote.

Feu dame Ed. Girard DE ST-HONORE

St-Honoré. — D. N. C. — Jeudi le 16 janvier, s'éteignait pieusement en la demeure de ses parents, Mme Edmond Girard, née Yvette Munger, âgée de 20 ans et onze mois. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, son père et sa mère, M. et Mme Patrick Munger; ses frères: MM. Raymond, Jos.-Eugène, Henri, Yvan, Jean-Guy, Réal; trois sœurs: Mme Jean-Baptiste Boudreau (Marie-Jeanne), Mlles Rose-Hélène et Marie-Laure; sa grand-mère: Mme Xavier Bouchard, de Bagotville.

Le service a été chanté samedi le 18, par M. l'abbé Armand Desgagné, vicaire à Ste-Anne.

Les porteurs étaient: MM. Arthur Girard, Rodolphe Bergeron, Raymond Munger, Louis-Joseph Lavoye.

Un grand nombre de parents et d'amis assistaient aux funérailles.

Le Progrès présente ses sincères sympathies à la famille en deuil.

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES

M. Eugène Bilodeau (Alfred) remercie tous ceux qui lui ont offert des marques de sympathie à l'occasion de la mort de son épouse, dame Denise Guimond, décédée le 12 janvier.

visite à la maison mortuaire, par l'assistance aux funérailles ou autrement.

À la famille en deuil, le Progrès réitère ses plus sincères sympathies.

Remerciements pour sympathies M. Jos.-P. Bergeron et la famille de M. Hector Paré, de Jonquière, remercient tous ceux et celles qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de Mme Jos.-P. Bergeron, soit par offrande de messes, de tributs floraux, de bouquets spirituels, soit par la

A propos de la cause de la Cie de Téléphone contre la Cité de Chicoutimi, il faudrait ajouter à notre nouvelle de la semaine dernière que la Cour d'Appel a permis à la Cie de recourir à un tribunal compétent pour faire valoir ses droits, si le tribunal le juge ainsi.

L'EXPOSITION AUTOMOBILE

Nous apprenons que l'Exposition automobile de Chicoutimi s'ouvrira tout probablement le 17 février prochain. Nous en reparlerons la semaine prochaine.

Chute de Laval

Le ministère Laval est tombé hier en France. Il semble bien difficile de former un nouveau ministère.

Au cercle Laure Conan de la J. C. F.

Réunion du 13 janvier

D'abord quelques mots de bienvenue à Mlle Georgette Côté qui fera maintenant partie de notre cercle.

Ensuite commentaires de l'Évangile par M. l'Aumônier: "La parabole du Semeur". Après un bref exposé des circonstances de temps et de lieu où se trouvait Notre-Seigneur pendant qu'il parlait à ses disciples, M. l'Aumônier donne l'explication pratique de la parabole. La leçon à retenir, c'est que nos âmes, comme les terrains fertiles, doivent recevoir la parole divine et lui faire produire cent pour un.

Après la lecture du procès-verbal, Mlle Juliette Rivest, présidente, présente son travail, intitulé: "Monographie du Saguenay". Elle parle d'une manière intéressante de l'exploration, de la colonisation et de l'évangélisation de notre région. La dernière partie de son travail renfermait de belles pages sur la géographie physique de la rivière Saguenay.

La boîte aux questions apporta son intérêt coutumier. Deux questions furent vivement débattues: "Fait-on soi-même son bonheur ou son malheur?" "Est-il mieux d'élever aux enfants leurs illusions?"

Nous eûmes le plaisir d'apprendre l'acquisition d'une belle bibliothèque pour l'utilité de notre Cercle.

M. l'Aumônier convoque une réunion du conseil pour lundi prochain et la séance est levée.

Gertrude HUDON, secrétaire

Médecin demandé La Municipalité de Ste-Monique, comté du Lac St-Jean, désireait un médecin, sienne pratiquer dans la municipalité. Population de 1,500 âmes en comptant une partie de St-Henri et des cantons Dalrymple et Milot. Pour renseignements écrire à Alphonse Lindsay SÉC.-TRÉS.

AVIS IMPORTANT

La Maison Emile Couture informe le public qu'elle a renouvelé ses contrats avec les Compagnies suivantes:

Massey Harris (Instruments aratoires) Frost Steel Wire (Spécialités dans la broche, etc.) Beatty (Installation de Fermes, etc.) Bélanger (Machines agricoles et poêles, etc.)

De plus, la Maison EMILE COUTURE a dans l'organisme de M. Henri Tremblay, 32, av. Bégin, Chicoutimi, son représentant officiel qui visitera la clientèle et se fera un plaisir de répondre à toute demande et appel téléphonique.

Tél. Atelier: 211 — Tél. Voyageur: 271

L'atelier mécanique Emile Couture 177-179, rue Jacques-Cartier CHICOUTIMI

LUNDI 27 JANVIER Au Théâtre CapitoLe MARDI 28 JANVIER La Mascotte Avec Lucien Baroux - Germaine Roger - Dranem - etc. CHICOUTIMI

La "Mascotte" au théâtre CapitoLe

Les commentaires les plus élogieux de la presse française ont marqué la production filmée de l'opérette "La Mascotte". Les scènes charmantes émailent cette jolie opérette française. Décor somptueux, mise en scène vivante, "La Mascotte" a tout pour compter parmi les meilleurs films de l'année.

Retraites fermées À la maison des Soeurs de l'Immaculée-Conception, rue Jacques Cartier, il y aura, le 27 janvier, retraite pour les jeunes filles. On s'inscrit à l'avance.

—Que feras-tu, Robert, quand tu seras grand? —Je me ferai encadreur. —En voilà un métier de paresseux! —Tiens, on dort (dort) tout le temps!